

L'Anjou laïque

N° 124 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € - Juillet - Août - Septembre 2018



Loi 1905 Bafouée par le Président

Un élu du Maine et
Loire contre le droit
de grève p.10

Évasion fiscale p.7

La sucette de
Christophe Béchu ... p.14

Sexualité et morale .. p.5

E. Macron isolé en
Europe p.8

Laïcité et féminisme

Adultère du Président p.3
Billet sur le « religieux » p.4
Sexualité et morale p.5
Témoignage p.6

Politique

Évasion fiscale p.7
Macron et L'Europe p.8
La Constitution p.9
Droit de grève p.10

Éducation, histoire, culture, divers

Le bac p.11
Shangaï, classement p.12
Nazisme, genèse p.13
La sucette p.14
Morts pour qui ? p.15
Associations p.16
Nécrologie p.17
Les lecteurs p.18,19
Humour p.20
Portrait p.2

Portrait

Jean Bertholet

Lecteurs de ma génération, sans doute connaissez-vous l'ancien maire communiste de Trélazé. Et, même si vous n'avez pas partagé son engagement politique, vous avez très certainement apprécié son charisme, sa convivialité, son art de la narration. Pour vous et les plus jeunes, l'Anjou laïque a voulu en savoir un peu plus sur son parcours.

Jean est né le 22 août 1930 à Bourgoin-Jallieu (Isère). Son père est postier, sa mère gantière. Jusqu'en 1940 la famille demeure à Grenoble. Le ménage quitte cette ville pour s'installer à La Saône, au sud de Saint-Marcellin. Il y est plus facile de s'alimenter. Son père, comptable bénévole du meunier, recevait de la farine. Le pain était assuré.

Bon élève, Jean rentre au collège public de Saint-Marcellin en 6e classique avec latin. À l'âge de 12 ans, surprise : il voit des soldats noirs distribuant du chocolat (il en avait perdu le goût). C'est la libération. Les troupes américaines remontent la vallée du Rhône. En 1945, nouveau déménagement - « *mon père avait l'esprit vadrouilleur* » - à Valbonnais. Là, première sensibilisation à la chose politique. Jean voit défiler les F.F.I dans les rues de La Mure, proche de son lieu de résidence. Il se souvient d'un mannequin d'Hitler livré aux flammes. C'est dans cette même ville qu'il fut marqué par deux garçons affichant, sans détour, leurs convictions socialistes. L'un, Ortiz, était fils d'un ancien officier de l'armée espagnole et l'autre, Jean Rony, avait eu son père abattu par la milice.

Premiers engagements politiques

Son père, en 1948, est nommé inspecteur des PTT à Vernon (Eure). Il y fit des études au Lycée de Jeunes Filles, qui acceptait des garçons. Il y passe ses deux bacs. Jean fréquente ensuite le Quartier Latin. Il s'inscrit à la Sorbonne pour y suivre des études d'italien. C'est là qu'il rencontre sa femme Christiane. Elle suivait des études d'espagnol. Il l'épousera en 1956 et ils habiteront Meaux. Jean occupera un poste de Maître d'Externat à l'Éducation nationale dans des établissements de l'enseignement technique, à Versailles et à Pavillon-sous-bois. Il fallait pourvoir au financement des études. Difficile de concilier les cours de faculté et le piconat. Il délaissa alors un peu son cursus universitaire, n'as-

sistant qu'aux cours d'histoire et d'italien. Il fut très marqué par les époux Veret (historiens engagés). Il commence alors son parcours militant. Il adhère à l'UNEF, puis aux Étudiants Communistes. Il y retrouve son ami Jean Rony qui l'incite à franchir un nouveau pas. Jean rejoint le parti communiste (la maison mère) en 1953. Il s'ensuit des débats et des manifestations. De ces dernières, il évoque une confrontation musclée avec Jean-Marie Le Pen entre la Place Drouot et le Panthéon. Opposé aux guerres coloniales (Indochine, Algérie), il vit très mal sa convocation d'appel au 1er régiment d'Infanterie Coloniale à Versailles.

Vers la mairie de Trélazé

En 1960 il obtient son premier poste à l'éducation Nationale au C. E. T. de Narcé. L'ambiance y est très sympathique.



« On se retrouve après les cours, on discute, on se connaît tous et on prend le temps d'aller prendre un pot au café du coin tout en échangeant sur tout et rien ». C'est à Narcé qu'il rencontre son ami Job Le Vrault. En janvier 1961, il s'installe à Trélazé. Et c'est un enchaînement de responsabilités syndicales et politiques. En 1962 il devient Secrétaire de la section SNTP-CGT. En 1972, il change de casquette, il assume le secrétariat départemental de la fédération communiste. Même si son nouveau poste au L.E. P. Ludovic Ménard en 1973 le rapproche de son lieu de résidence, Jean est rarement chez lui. C'est son épouse qui le dit. En 1993, il opte pour un demi-service à l'Éducation nationale.

Puis ce sont les Municipales de 1977. Il est élu maire de Trélazé grâce à l'Union de la Gauche et ce jusqu'en 1995. Trois mandats de maire. Ce n'est pas un train

de vie de sénateur ! Il est confronté aux problèmes de la crise économique. (1981 fermeture des allumettes - 1983, grand coup de torchon aux ardoisières avec 420 suppressions d'emplois - 1986 Fermeture de Grand Maison dans le bourg - 1993, nouvelle vague de licenciements aux ardoisières.) Dans le cadre de ces luttes, la municipalité avec l'appui des ardoisiers et de la population a envoyé au Premier Ministre (Pierre Mauroy) une palette de cartelettes (5000 ardoises). En 1993 les Ardoisières passent sous la direction successive de diverses sociétés d'Investissement. Onze cars d'ardoisiers sont montés à Paris pour négocier au Ministère de l'Industrie à Bercy (Strauss-Khan alors Ministre). Malgré cette hémorragie de l'emploi sur la commune, son nombre avait augmenté à la fin de son premier mandat. Au terme de son dernier mandat, les problèmes d'emplois se sont multipliés, même si quelques sociétés se sont investies à Trélazé.

Jean se présentera pour la première fois aux législatives en 1962, c'est contre Jean Turc. « Poids lourd » du P. C., il devient un habitué de cette élection (10 tours de piste). À chaque fois un bon report des voix de gauche au deuxième tour. En 1986, il siège au Conseil Régional, au temps d'Olivier Guichard.

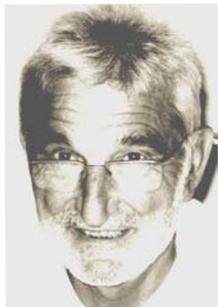
L'école et la laïcité

Quand on parle à Jean de l'Éducation nationale, il précise « *le rôle important de l'école où se mélangent les différentes classes sociales, et qui est par essence un lieu d'émancipation où l'on apprend l'esprit critique* ».

Sa référence pour la laïcité est le philosophe Yvon Quiniou. Il a apprécié son livre « *Instrumentalisation. Faut-il bannir le capitalisme ?* » Sur ce sujet et pour terminer nous lui laissons la parole : « *Parler de lien entre l'état et les religions est une atteinte à la loi 1905, une atteinte à la laïcité. Je fais mienne cette citation de Michel Piquemal Croyants ou non croyants, défendons notre laïcité des attaques constatées auxquelles elle est en butte. Elle constitue un double rempart indispensable à l'affrontement des communautaristes qui menacent de jour en jour la paix du monde. Mais aussi à la tentation de l'athéisme militant menant à une intolérance religieuse qui peut se révéler tout aussi dangereuse* ».

J.P. Brachet

Adultère du Président de la République



Si Emmanuel trompait Brigitte, à cet adultère, l'*Anjou laïque* ne consacrerait aucune ligne. La vie privée des élus, fût-elle celle du président de la République, ne le regarde pas. Il en va tout au-

trement lorsque ce dernier, à ce titre, bafoue la République laïque. Le droit à la protestation citoyenne devient un devoir. C'est le cas lorsque le chef de l'État veut partager avec Monseigneur Pontier, le président de la Conférence des évêques de France, « *le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé et qu'il importe (à eux) de le réparer.* ». « *Le lien* » ? Comme celui du concordat de

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

1801 qui liait organiquement l'Église catholique et l'État impérial ? Mais ce lien est rompu depuis la loi de 1905. Son article 2, trop souvent escamoté, stipule que « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Cette non-reconnaissance est une double libération. L'Église peut s'organiser comme elle l'entend, à condition de ne pas troubler l'ordre public. L'État, lui, n'est plus sous l'emprise politique des dogmes religieux. Toutefois, Monseigneur Pontier et le Président Macron, dans leur sentiment partagé, se garderont bien de rétablir un lien concordataire, tout au moins tel qu'il fut établi en 1801. L'Évêque aurait trop peur d'entamer la liberté acquise. Et, l'hôte de l'Élysée pourrait craindre la réaction des mécréants, somme toute nombreux. De plus, il ne voudrait pas imposer quelques contreparties aux privilèges spirituels et temporels accordés. Le lien réparé ne sera pas non plus celui contracté lors d'un mariage devant le prêtre. Trop contraignant. Il rappellerait trop l'État français et son alliance avec l'autel. Il sera plutôt celui qui lie l'amant à sa concubine. Des cadeaux et des avantages gracieux en dehors de toute union officielle. Si forme concordataire il y avait, elle ne concernerait que l'Islam.

Une loi abîmée

Ici, nous ne cessons de dénoncer les entorses à l'article 2 de la loi de 1905. Contrairement aux adeptes des accom-

modements dits raisonnables, Nous n'avons jamais admis la loi Debré de 1959. Le financement public des établissements privés confessionnels est pour nous une aberration républicaine. C'est le gros caillou qui permet d'en ajouter d'autres dans l'escarpin de Marianne. C'est le point d'appui de revendications satisfaites par les gouvernements successifs au détriment de l'école de la République. Les déclarations précédentes ou suivent les offrandes à l'école catholique. Pour les valeurs, Sarkozy préférerait le curé ou le pasteur à l'instituteur. Sous sa législation, il y eut la loi Carle. Même François Hollande, pourtant intronisé à l'ombre de la statue de Jules Ferry, crut malin d'affirmer : « *La République reconnaît tous les cultes.* » Sa boutade provocatrice se traduisit par le refus de revisiter l'enseignement religieux dans les départements d'Alsace-Moselle. Ces mesures répondent au vœu de l'Épiscopat qui veut compenser le vide grandissant de ses églises par la fréquentation de son école. Il faut bien quelque part rencontrer les jeunes et leurs parents. Évangélisation y oblige. Emmanuel Macron, en voulant y contribuer, veut encore faire mieux et plus que ses prédécesseurs. La France

Ces mesures répondent au vœu de l'Épiscopat qui veut compenser le vide grandissant de ses églises

n'est-elle pas la fille aînée de l'Église ? À la veille de Noël, il a pris (détourné) 10 millions d'euros à l'enseignement public secondaire pour les verser à son enseignement de cœur. À la veille de Pâques, la poule aux œufs d'or est plus dissimulée. Les médias, à grand bruit, annoncent comme une décision progressiste la scolarisation obligatoire à trois ans. Elle ne concernera, en réalité, que 3 % des enfants de cet âge. En revanche, elle rapportera beaucoup aux établissements primaires de Monseigneur Pontier. Dans le cadre de la loi Debré, toutes les collectivités locales devront financer le fonctionnement des écoles maternelles privées. Les fêtes religieuses, avec frère Emmanuel, par les présents offerts sur fonds publics, rapportent plus que le denier du culte. Il n'y a pas que le calendrier liturgique qui – par heureuse coïncidence – scande la générosité sonnante et réverbérante du président de la République à l'égard de l'Église et de son école. Toute réforme libérale du système

éducatif peut maquiller une emprise de celles-ci sur l'État républicain. La réforme du baccalauréat illustre cet empiètement. Il est en effet prévu que des épreuves se feraient au sein des établissements. Dès lors l'enseignement privé participera à la collation du premier grade universitaire. C'est une rupture historique. Depuis Jules Ferry, le monopole de la "collation des grades" avait été dévolu exclusivement à l'enseignement public. Si quelque chose est abîmée ou proche de l'abîme, c'est bien l'article 2 de la loi de 1905.

Liaison vs séparation

Emmanuel Macron se plaît à déclarer que *la société française n'est pas laïque. Seule, affirme-t-il, est laïque la République.* C'est exact, sauf que certaines organisations peuvent revendiquer, à juste droit, la neutralité laïque dans la société civile. Ceci dit, il a raison. Grâce à la République laïque, dans la société civile des convictions, des croyances diverses peuvent librement s'exprimer. Et ceux qui manifestent leur attachement à une laïcité non adjectivée ne sont pas, a priori, plus radicaux que ceux qui prônent une laïcité ouverte d'accommodement. Le procès d'intention n'a pas lieu d'être. En l'instruisant, le président de la République avait une arrière-pensée. Il la révéla devant les évêques de France. La société française doit être, selon lui, traversée d'une spiritualité d'inspiration catholique. Le philosophe Henri Péna-Ruiz, dans le journal *Le Monde*, s'insurgea. En se référant à Hegel, il affirme que la spiritualité au travers des arts, des humanités, des religions est chose plurielle, partagée par les athées, les agnostiques, les croyants. À chacun la sienne. Monsieur Emmanuel Macron peut en avoir une, mais en qualité de président de la République il doit s'abstenir de la formuler. Là encore, la profession publique de foi et d'amour prépare une emprise de la religion sur l'État républicain. Le Conseil consultatif national d'éthique s'enrichira de religieux es-qualité

En gommant l'article 2 de la loi de 1905, le président de la République renie la séparation des Églises et de l'État. Hors contrat, il prêche pour une liaison adultérine avec l'Église de sa foi.

Jack Proult

Humeur laïque

Mirbeau, Macron et « le poison religieux »

« J'ai été dans un établissement religieux, chez les jésuites de Vannes. De cette éducation, qui ne repose que sur le mensonge et sur la peur, j'ai conservé très longtemps toutes les terreurs de la morale catholique. Et c'est après beaucoup de luttes, au prix d'efforts douloureux, que je suis parvenu à me libérer de ces superstitions abominables par quoi on enchaîne l'esprit de l'enfant pour mieux dominer l'homme plus tard. Je n'ai qu'une haine au cœur, mais elle est profonde et vivace : la haine de l'éducation religieuse. [...]. Les maisons d'éducation religieuse, ce sont des maisons où se pratiquent des crimes de lèse-humanité. Elles sont une honte et un danger permanent. C'est pourquoi, étant partisan de toutes les libertés, je m'élève avec indignation contre la liberté d'enseignement, qui est la négation même de la liberté tout court ... Est-ce que, sous prétexte de liberté, on permet aux gens de jeter du poison dans les sources ?... »

Telle était, en 1902, la réponse d'Octave Mirbeau à une enquête de la *Revue blanche* sur l'éducation. Notre louis-quatorzien monarchique n'est visiblement pas sur la même longueur d'ondes. Lui aussi est passé entre les mains de ces « pourrisseurs » et « pétrisseurs d'âmes » que sont les jésuites selon Mirbeau. Mais, au lieu de se révolter contre cette « éducastration », il a appris de ses

maîtres l'art de pétrir impunément les âmes avec suffisamment de discrétion pour que la manipulation n'éclate pas d'emblée aux yeux d'une opinion publique, dûment anesthésiée.

On comprend, dès lors, que, parvenu au faite et doté des pouvoirs très extensibles que lui confère notre constitution monarchique, il ait senti le besoin de recourir aux vieilles ficelles de ses mentors pour conforter son omnipotence : il compte visiblement sur la complicité de l'Église catholique romaine pour se refaire une santé, dans la mauvaise passe qu'il traverse. Dans une démarche calquée sur celle de Bonaparte, signant le « Concordat » avec le pape, il tente de redonner du lustre, et conséquemment de l'influence, à une institution fort discréditée, par une multitude de scandales, où le sexe et le fric ont partie liée, et qui, idéo-

logiquement, s'est effondrée, en France, depuis un demi-siècle, grâce au développement de l'instruction, au progrès des sciences depuis les Lumières, à l'émancipation des esprits face à l'obscurantisme, et, plus généralement, à la sécularisation de la société.

L'alliance du trône et de l'autel

Ce besoin de renouer l'alliance du trône et de l'autel et de prendre appui sur cette vieille institution vermoulue et sur les quelque 5% de Français qui lui sont restés indéfectiblement fidèles est d'autant plus pressant que notre potentat, dans sa politique à droite toute, a dressé contre lui des masses croissantes de citoyens et de travailleurs en colère. À force de multiplier les cadeaux aux ultra-riches, de dilapider le patrimoine national, d'appauvrir les plus démunis, de condamner les services publics à la misère (hôpitaux Justice, universités, SNCF, Poste, etc.), et, parallèlement, de snober les syndicats et les



partis et de contourner ou d'ignorer les contre-pouvoirs, tout en organisant le dérisoire culte de sa petite personne, une bonne partie des 12% de Français en âge de voter qui l'ont choisi au premier tour a perdu ses illusions. Alors, tel Sarkozy préférant le prêtre à l'instituteur pour les mêmes raisons, il espère que reflleurira, à son profit, le printemps de l'Église de Rome...

Il est fort à craindre pour lui qu'en bazarant ainsi la laïcité à la française, après avoir sacrifié les conquêtes sociales du siècle écoulé et les services réellement publics auxquels tous les Français sont attachés, il achève de mécontenter le bon peuple, dont la patience semble désormais épuisée.

Le hashtag #balancetonmacron a encore de beaux jours devant lui.

Pierre Michel

14 avril 2018

NDLR : Pierre Michel, est agrégé de lettres et docteur ès Lettres, spécialiste de l'écrivain français Octave Mirbeau. Il est le fondateur et le rédacteur en chef des Cahiers Octave Mirbeau

En deux mots

Écriture inclusive

Dernière mode, utilisez l'écriture inclusive pour faire progresser l'égalité des sexes. Un éditeur de manuels scolaires vient de publier un livre d'histoire l'utilisant. Vous pouvez y lire : "Grâce aux agriculteurs•rice•s, aux artisan•e•s et aux commerçant•e•s, la Gaule..." Essayez de faire lire ces quelques mots à un élève de CE1 ! Pour la même raison, ne devrait-on pas aussi écrire que l'auteur•e de *La Mare au Diable* se nomme George•tte Sand. Préférons le jugement de l'Académie française qui parle d'une "aberration inclusive" et pointe "un risque de confusion qui confine à l'illisibilité et alourdirait la tâche des pédagogues".

Enseignement secondaire

Le ministre de l'Éducation nationale ne voulait pas de nouvelle réforme du système éducatif. Il préfère, à fortes touches, le modifier en profondeur. En aval d'un sélectif « parcours sup » pour l'université, il met en place un bac d'orientation. Pour bien choisir les options, il faudra en connaître les codes. L'avenir professionnel se jouera dès le début du lycée. Nous sommes très loin du plan Langevin-Wallon. Ce dernier donnait du temps aux élèves et par des passerelles multipliait les parcours de réussite. Madame Vallaud-Belkacem, à la fin de son mandat, préconisait le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Belle idée ! Dommage qu'elle ne l'ait pas eu au début de sa fonction ministérielle. Reconduite rue de Grenelle, peut-être même aurait-elle rétabli le bac professionnel en quatre ans. Il est permis de rêver. Avec J.-M. Blanquer, au moins, nous ne serons pas déçus. De l'enseignement professionnel, il ne se préoccupe pas. Son gouvernement l'abandonne au patronat. Ce n'est pas demain que les apprentis se confronteront à des réflexions philosophiques. Et pourtant, s'il n'y a pas de sots métiers, il ne devrait pas y avoir d'interdits culturels dans la formation initiale de ceux qui les exercent

Féminisme

Ce n'est pas une affaire de morale

La sexualité est une question politique, qui intègre toutes les dimensions sociales et sociétales et qui dérange. On le voit à travers les attaques répétées de forces conservatrices contre les droits sexuels en France et dans le monde, et particulièrement contre l'éducation à la sexualité.

Les intégristes religieux chrétiens, juifs ou musulmans, " les fous de Dieu " ont toujours été en guerre contre les libertés, plus particulièrement celles des femmes. En France, la séparation des Églises et de l'État permet d'affirmer que les institutions religieuses ne doivent pas décider si en tant que femme j'ai le droit d'avorter, d'aimer (qui et comment). C'est un choix personnel. Il ne peut être imposé. Depuis toujours la sexualité des jeunes a fait l'objet d'entreprises de morale spécifiques. Aujourd'hui en France, les anti-choix, sous couvert de vouloir « protéger les jeunes », les culpabilisent et donc les répriment. Voilà pourquoi Carine Favier et Véronique Sehier, présidentes du Planning Familial, ont écrit dans le quotidien Libération le 11 septembre 2016 : La sexualité des ados n'est pas une affaire de morale. Le contexte social est caractérisé par « de fortes résistances à reconnaître une légitimité à la sexualité des adolescent.es, celle des filles plus particulièrement, et par la tendance certaine à la remoralisation de la sexualité. » Les auteur.es dénoncent la morale sexiste qui alimente la culpabilité et la honte ressentie par les jeunes femmes et constitue « l'entrave majeure à une vie sexuelle et affective épanouie. »

Elles pointent aussi « une information lacunaire » selon les constats faits par les chercheurs et le Planning Familial sur le terrain. « Les jeunes manquent de lieux d'écoute et de parole pour réfléchir aux représentations des sexualités et des rôles de genre, aux questions sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. » Sans une éducation à la sexualité positive et non jugeante, les jeunes peinent à acquérir des connaissances de leur propre corps et de celui de l'autre, ainsi que des informations indispensables sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST). Elles évoquent les conclusions d'un rapport récent du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui souligne l'importance de l'éducation à la sexualité dans la lutte contre les inégalités. Enfin elles rappellent le caractère

politique de la sexualité, défendant « l'idée d'une sexualité citoyenne fondée sur le consentement et sur le respect des droits des personnes. »

Droit humain fondamental

Selon les conventions et les textes internationaux de l'Organisation Mondiale de la Santé, des nations Unies, du FNUAP¹ et de l'IPPF², l'éducation à la sexualité est un droit humain fondamental, préalable à une bonne santé sexuelle et un prérequis indispensable de l'égalité entre les sexes et les sexualités. La sexualité est un élément structurant de la personnalité de

péen, bien organisées et financées, ont des ambitions transnationales. Ils ne s'opposent pas seulement à l'égalité des sexes et aux droits des minorités, mais plus largement aux valeurs qui fondent la démocratie libérale et européenne.

Dans la cité du bon roi René

À Angers les CPEF³, le Planning familial, SOS amitié, Quasar⁴ étaient toujours présents, les années précédentes, dans les forums proposés aux jeunes afin de leur donner les adresses des lieux où ils pourront trouver une écoute bienveillante et non jugeante à leur questionnement sur



chacun.e et une source potentielle de bien-être définie par l'OMS. Au niveau national et international, des politiques de régression en Europe et aux USA ont eu pour conséquences des attaques de la part de mouvements conservateurs et anti-choix. Ces organisations contestent l'éducation à la sexualité, le droit à l'avortement. L'Europe peut – elle toujours se considérer comme progressiste, alors qu'en Pologne la loi de 1993 sur l'avortement est déjà très restrictive (en cas de viol et de danger pour la mère). Son Parlement a un nouveau projet de loi visant à bannir l'avortement. L'Autriche, la Hongrie ont des gouvernements d'extrême droite peu enclins aux libertés sur la sexualité. En France des intégrismes religieux reprennent la rue par des offensives frontales, comme celle des anti-choix, mouvement ultra-catholique qui a défilé avec la "Manif pour tous" à Paris. Ces mobilisations anti-genre au niveau euro-

leur sexualité. Cette année, le 7 avril, le forum "Jobs d'été", à l'initiative de la Mairie et organisé par "Point Jeune", a eu lieu sans la présence de ces structures au motif fallacieux "Il n'y a pas assez de place !" et ce malgré nos demandes et nos protestations. Comment ne pas voir dans ce refus de la Mairie et du "Point J", une position conservatrice en totale opposition avec les textes et les conventions de l'OMS. Position défendue par les Angevins présents en grand nombre à la « Manif pour tous » à Paris.

C. Battreau (Planning familial)

¹ Fonds des Nations Unies pour la population

² L'International Planned Parenthood Federation

³ Centre de planification et d'éducation familiale

⁴ Centre lesbien gay bi trans d'Angers

Injustices faites aux femmes



Dans « l'Anjou laïque » de fin 2017, des articles ont été consacrés à deux femmes Simone Veil et Georgette Boulestreau qui ont beaucoup œuvré pour la cause des femmes et qu'on leur reconnaisse enfin quelques droits. Ce trimestre a aussi été secoué par les affaires d'agressions sexuelles en tout genre, mais ce n'est pas sur ce front que je voudrais témoigner mais sur les conditions et les droits des femmes.

J'ai fait toute ma scolarité dans la ville d'Angers : « l'asile Parcheminerie », c'est comme cela que l'on nommait l'école maternelle, l'école primaire de filles rue Bodinier puis le collège « Prébaudelle », c'est comme cela que nos voisins lycéens à David d'Angers appelaient le collège de la rue Prébaudelle. Là, j'ai préparé le concours d'entrée à l'École Normale ; réussi, promotion 1952_56. Nous étions dans les conditions particulières de l'immédiate après-guerre : il y avait bien une école normale de garçons mais celle des filles, bombardée, avait disparu, nous devions donc poursuivre notre scolarité à Joachim Du Bellay et préparer le baccalauréat. Celles qui venaient du département étaient internes, les quelques-unes domiciliées à Angers étaient externes, c'était mon cas.

Le bac en poche, pour la formation professionnelle il nous a fallu aller à l'école normale de Rennes, à Angers Il n'y avait après la guerre ni école normale ni université, ni train ! Grâce à ce mode de transport on se faisait des amis, l'am-

biance était chaude à chaque retour de vacances ... nous venions d'avoir 18 ans.

Rennes, le Paradis

L'année scolaire 54/55 a été super, on avait des cours de différentes disciplines bien sûr, mais aussi couture, chant, gym et Cuisine ! Je faisais partie de l'équipe de basket de l'E.N mais j'avais pu m'inscrire aussi à l'équipe universitaire. Je faisais partie du groupe théâtre au sein de l'école, mais j'avais pu m'inscrire au Centre Dramatique de l'Ouest, alors en plein essor. Non seulement cela procurait beaucoup de sorties, de déplacements, mais nous donnait l'autorisation de porter le pantalon ! La libération, quoi !

À la rentrée d'octobre 1955, les choses se sont gâtées : rentrées directement en première, après nos deux années de lycée , nous devons faire deux années de formation professionnelle ce qui n'arrangeait pas l'administration. J'ai refusé. Toujours à l'E.N, je me suis inscrite à la Fac. En propédeutique, puis j'ai fait non pas un stage mais un vrai remplacement dans un petit bled à 8 kms de Rennes, dans une classe unique.

Première expérience

Mais à Noël on ne m'a plus demandé mon avis : Mlle Guitton, vous rejoignez vos camarades dans le Maine et Loire. J'ai tout de même rétorqué que mes parents habitant Angers, je voulais un poste dans la ville et ça a marché ! Et là, ma vie a basculé : j'ai été nommée à l'école de garçons Victor Hugo. Grosse école, dans un quartier difficile comme on dirait maintenant, J'avais un cours préparatoire de 35/40 élèves. Comme j'étais très loin de chez moi, j'ai demandé à manger à la cantine. Malheur ! Infernal, 250 garçons restaient à la cantine, de 6 à 14 voire 15 ans, plus grands que moi et à peine plus jeunes.

Mai, juin 1956, nous retournons toutes à l'E.N de Rennes pour passer toutes les épreuves de fin d'études.

Première nomination

Enfin prête, première nomination pour un vrai poste : classe enfantine « Les Rairies ». Situé à 4 kilomètres de Durtal, 800 habitants, 200 enfants d'âge scolaire, une école de garçons, une école de filles avec cette classe enfantine. Et la classe ?! 60 élèves de 2 à 6 ans pour moi toute seule ! Une pièce minuscule mais longue, les pupitres avec bancs attachés étaient plaqués les uns contre les autres, sur trois

rangées, ainsi les petits pouvaient monter sur les bancs et s'enfiler un par un jusqu'au bout, plus question de bouger. La femme de service était assise dans le coin le plus reculé, avec une longue badine elle pouvait toucher un enfant trop bavard ou trop remuant ! Quant à moi, je n'avais d'autre solution que d'être debout en permanence avec pour seul accessoire un petit tableau ! C'est dans ces conditions que j'ai passé l'épreuve pratique du C..A. P.

Injustices révoltantes

Vous savez quoi, je n'avais pas le droit de toucher mon salaire, ce sont mes parents qui le recevaient. Pourquoi ? J'étais une fille et je n'étais pas majeure, je n'avais que 20 ans et donc pas le droit d'avoir un compte postal ou encore moins bancaire. Alors mes parents m'envoyaient des mandats à la poste des Rairies et là le postier me donnait le peu de liquide qu'il avait au bureau, j'étais parfois obligée de revenir quelques jours plus tard ! Voilà les conditions faites aux filles à l'époque, tant que nous n'étions pas mariées, nous n'étions pas des femmes !

Deuxième injustice majeure un an plus tard : été 1957, mariage, demande de poste, nomination au Lion d'Angers, encore une classe enfantine, mais cette fois, chargée d'école, logement sur place, beaucoup plus confortable que le précédent. Mais là, quelques mois plus tard, grossesse. Naturellement je prends des renseignements auprès de la M.G.E.N pour savoir comment étaient pris en charge les soins, les consultations, l'accouchement. Stupeur, je ne pouvais pas assurer mon enfant, ni sécurité sociale, ni mutuelle ! Je pouvais être responsable d'une quarantaine d'enfants du Lion d'Angers, mais pas de mon propre bébé. Car je n'étais pas le chef de famille ! Mais moi, mon chef de famille, travailleur indépendant, n'avait lui-même aucun droit ni d'assurance maladie, ni de sécurité sociale. Cette maternité nous a sauvé la vie : si j'inscrivais mon mari en tant que conjoint à la M.G.E.N impérativement dans la première année du mariage, cela lui tiendrait lieu de « sécu » et du même coup je participais un peu à la notion de « chef de famille » et je pouvais assurer mon enfant. Cela semble dater du Moyen-Âge pour bien des personnes plus jeunes que moi.

Yvette BLUTEAU

Fiscalité

Tambours, trompettes et...pipeau

Roulez tambours ! Sonnez trompettes ! Tremblez fraudeurs du fisc ! Le gouvernement a déposé un projet de loi de lutte contre la fraude fiscale et, comme le titre Ouest France, « Le ministère des Finances aura sa police fiscale ». Le Premier ministre évalue le montant annuel des fraudes à 60 milliards d'euros. Compte tenu des sommes en jeu, un examen sérieux du projet gouvernemental paraît utile.

On se doit d'abord de fournir quelques indications sur ce qui se passe aujourd'hui en matière de lutte contre la fraude fiscale. Les chiffres communiqués dans le rapport de la commission des infractions fiscales pour l'année 2017 en donnent un aperçu. Dans le courant de cette année 2017, 50 000 contrôles fiscaux ont été lancés et ont débouché sur le constat de 15 065 cas de fraude. Sur ce total, on dénombre 4423 cas de fraude supérieurs à 100 000 euros et 874 dossiers ont été soumis à la commission des infractions fiscales qui a transmis 830 dossiers à la justice.

Ainsi, quatre gros fraudeurs sur cinq règlent directement leur contentieux avec le ministère des finances sans passer par la case justice. À noter que le dit ministère ne fournit aucune information sur la répartition des poursuites (saisine de la justice ou règlement amiable) en fonction de l'importance des sommes évadées.

Les éléments essentiels du projet de loi

Celui-ci prévoit une amélioration de la transmission des informations entre les différentes administrations. Il prévoit, outre les sanctions financières, de rendre publics les rappels d'impôts et les sanctions administratifs selon le mode anglo-saxon du « name and shame » (« nommer et faire honte »). L'impact d'une telle mesure est limité. Il est de notoriété publique qu'Apple, Facebook, Google ou Amazon ont recours à des pratiques fiscales douteuses et leurs activités en sont peu affectées.

À noter une mesure qui durcit les amendes jusqu'ici forfaitaires et qui seraient portées au double du produit tiré de l'infraction pour les personnes et au décuple pour les personnes morales.

Il est de notoriété publique qu'Apple, Facebook, Google ou Amazon ont recours à des pratiques fiscales douteuses et leurs activités en sont peu affectées.

Vient ensuite la création de la fameuse « police fiscale » au sein du service des douanes, vantée par toute la presse, et qui serait dotée d'un effectif de...50 agents. Tout projet de loi doit être accompagné d'un examen de son impact budgétaire et souvent d'un avis du Conseil d'État.



S'agissant de l'impact budgétaire, on peut lire : « cette évolution concernera une trentaine d'agents par redéploiement d'effectifs ». En clair cela signifie qu'il n'y aura aucune création de postes mais qu'on prélèvera des personnels dans d'autres services. En même temps, il faut savoir que depuis 2010, les gouvernements successifs ont supprimé 3000 postes de fonctionnaires chargés du contrôle fiscal et que le budget de l'État de 2018 prévoit la suppression de 1800 postes au ministère des Finances. Entre une trentaine de postes installés par redéploiement et 3000 postes supprimés, on mesure la réalité de la volonté de la lutte contre la fraude fiscale.

La pertinence de cette « police fiscale » est elle-même mise en doute. Il existe actuellement une Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF) fondée en 2010 et rattachée au ministère de l'intérieur. L'avis du Conseil d'État sur ce point publié le 22.3.2018 est clair : « Le Conseil d'État n'est, par conséquent, pas convaincu de la nécessité

de créer un nouveau service d'enquête et n'a pas compris pourquoi dans un souci de bonne administration, n'était pas retenue l'option consistant à renforcer le service existant. ». Pour une fois, on partagera cet avis.

Et le verrou de Bercy ?

C'est une règle propre à la France qui veut que ce soit l'administration fiscale, et non le pouvoir judiciaire, qui dispose seule du pouvoir d'engager des poursuites pour fraude fiscale.

Selon ce système, comme indiqué ci-dessus, en 2017 sur 4423 dossiers de gros fraudeurs, seuls 830 ont été transmis à la justice. Pour les autres, les fraudeurs négocient avec le ministère le montant des sanctions et des rappels d'impôts dans la plus grande discrétion.

Non seulement le projet de loi ne prévoit pas la suppression du verrou de Bercy mais en rajoute une couche en créant la procédure du « plaider-coupable » qui permet là encore de négocier la peine après reconnaissance préalable de culpabilité. Dans l'exposé des motifs de la loi, le gouvernement justifie cette mesure qui permet

« d'assurer une réponse pénale » plus rapide et plus efficace », on peut en douter.

En réalité le gouvernement a comme priorité ce qu'il estime être la compétitivité qui passe, à son sens, par une complaisance envers les plus fortunés et les entreprises. C'est ici le sens du « plaider-coupable » et du maintien du verrou de Bercy : garder le contact avec les entreprises, maintenir la possibilité de négocier, ne jamais s'opposer ouvertement à elles et ce dans l'espoir que ces entreprises, et surtout les plus grosses, rendront en emplois un peu de cette bienveillance gouvernementale.

S'agissant donc de la lutte réelle contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, nous sommes, à propos de cette loi dans le registre du pipeau.

Jean-Louis Gregoire

Nota : Cet article concerne le projet de loi déposé par le gouvernement le 28.3.2018 avant son examen au parlement.

L'isolement d'Emmanuel Macron en Europe

N'en déplaise aux commentateurs de l'actualité politique, le discours tenu le 17 avril dernier par Emmanuel Macron devant le Parlement européen ressemble plus à un baroud d'honneur ou au lancement de la campagne des élections européennes de la République en Marche qu'à une tentative sérieuse de « refonder l'Europe ».

De fait, le président français semblait d'avantage s'adresser à son électorat national qu'à ses partenaires européens. Que peut-on retenir de ce discours ? Rien, ou presque. Emballé dans des propos convenus, le concept de « souveraineté européenne » n'est intéressant que pour sa profonde ambiguïté. S'agit-il d'affirmer l'indépendance de l'Union européenne sur la scène internationale ou de décréter la disparition des souverainetés nationales ? En réalité, ni l'une ni l'autre n'a de sens. Il s'agit plutôt, comme d'habitude, d'entretenir l'illusion d'une « démocratie européenne » dans l'enceinte d'un Parlement censé en être l'incarnation, mais qui n'a pratiquement aucun pouvoir réel et qui n'a d'ailleurs jamais connu d'alternance. Quant à la proposition d'aider financièrement les collectivités locales qui accueillent des réfugiés, ça ne mange évidemment pas pain. Et si cela permet de contrebalancer dans l'opinion l'image désastreuse de sa politique envers les migrants, c'est toujours bon à prendre ! Évidemment, la ficelle est un peu grosse. Pour le reste, les députés auront surtout entendu des vœux pieux sur des sujets qui sont loin de faire consensus et qui ne seront sans doute jamais mis en œuvre.

Le non allemand

Il faut dire que si Macron en est réduit à professer des banalités devant les députés européens, c'est surtout parce qu'il n'a plus grand-chose de neuf à leur dire. Le discours de la Sorbonne qu'il tenait en septembre dernier et qui détaillait une ambitieuse série de réformes a fait long feu. Il a eu le temps, depuis, de se rendre compte du manque de soutien de ses homologues européens et de réaliser que courir tout seul en portant l'étendard européen sans être suivi par personne relevait davantage de l'humiliation que du courage et du volontarisme.

La principale déception d'Emmanuel Macron est évidemment allemande. Mal-

gré la constitution d'une grande coalition supposément favorable à ses projets, Angela Merkel a fini par clarifier sa position en envoyant une fin de non-recevoir à son projet, pourtant modeste, de création d'un budget propre de la zone euro. C'est que l'Allemagne refuse par principe tout projet qui impliquerait une mutualisation des dépenses dont elle serait la principale contributrice sans avoir de garantie sur l'usage qui en serait fait. Or, l'idée d'un ministre des finances de la zone euro est bien de donner à celui-ci une capacité d'action pour financer des investissements susceptibles de contrebalancer les déséquilibres internes de la zone euro. En clair, il s'agit de pourvoir au développement de l'Europe du Sud avec de l'argent

les traités ne prévoient aucun mécanisme pour contraindre ces pays à accepter une quelconque tutelle européenne à ce niveau. Autant dire qu'il faudra convaincre, ce qui est loin d'être acquis.

Passons sur l'hostilité croissante des pays du centre de l'Europe, Pologne et Hongrie en tête, qui refusent toute immixtion européenne dans leurs affaires intérieures et donc toute réforme de type fédéraliste. La victoire sans ambiguïté du parti de Viktor Orbán aux dernières élections législatives hongroises prouve que l'euro-scepticisme ne va pas disparaître de sitôt du Conseil européen. L'Autriche est aujourd'hui gouvernée par une coalition droite/extrême droite ; l'Italie n'a toujours pas de gouvernement malgré la victoire du Mouvement cinq

étoiles, un parti qui s'est développé sur un euro-scepticisme militant. Bref, pour les projets français, les partenaires de discussion deviennent une denrée rare.

En 2017, Emmanuel Macron avait mené sa campagne sur la promesse d'une refondation de l'Union européenne. Il promettait qu'en étant le bon élève et en respectant scrupuleusement les traités, notamment la règle de l'équilibre budgétaire, la France allait pouvoir parler d'une voix forte en Europe et être entendue. La réalité c'est que l'austérité budgétaire, les ordonnances travail et la réforme de la SNCF ne suffiront pas pour convaincre. Le jeu du gentil garçon obéissant a ses limites,

celles des intérêts nationaux qui n'ont pas l'intention de disparaître parce qu'on va réformer le statut des cheminots.

Ultime humiliation pour Macron, malgré ses demandes répétées, aucun parti européen n'a pour l'instant promis d'accueillir En Marche dans ses rangs à l'issue des élections de 2019. Non seulement la France est isolée en Europe en portant des projets de refondation qui n'intéressent personne, mais le parti présidentiel risque de se retrouver lui-même isolé au Parlement européen.

David Cayla
maître de conférences en économie

1 Lire : David Cayla (2017), « Ces chiffres miraculeux de l'économie irlandaise », blog des Economistes atterrés sur Libération.

EMMANUEL MACRON À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE !



allemand. Et cela, du point de vue allemand, est inacceptable, surtout dans le contexte de crispations identitaires qui est apparu lors des élections de septembre.

Le bon élève isolé

Autre grand projet macroniste qui a du plomb dans l'aile, la lutte contre le dumping fiscal. Le « Luxleaks », les enquêtes menées par la Commissaire chargée de la concurrence, et les aberrations statistiques ont montré que l'évasion fiscale des entreprises s'organise aujourd'hui à l'échelle industrielle. Cela réduit la base fiscale des grands pays qui tentent donc, par le biais de la Commission européenne, de remettre des règles dans le Far-West fiscal européen. Malheureusement, un groupe de huit pays du nord de l'Europe emmené par les Pays-Bas refuse obstinément toute ingérence européenne dans leur politique fiscale. Et

Politique

Constitution modifiée, laïques, méfiez-vous !

Début mars j'ai envoyé un communiqué au journal local Ouest-France en réaction à un article consacré à la création d'un collège public à Varades II était prémonitoire

L'article exposait la raison qui avait conduit le Conseil départemental de Loire-Atlantique à décider de son implantation. C'était la prise en considération d'une concurrence scolaire faussée. Les élèves publics de Varades étaient ventilés sur trois collèges de communes extérieures alors que ceux du privé bénéficiaient sur place d'un établissement. Il était aussi indiqué, afin que ce nouveau collège public soit concurrentiel et viable, que l'Inspection académique y implante une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS). Dans mon communiqué, je comparais cette situation à celle de l'organisation de l'enseignement public dans les Mauges rurales. Le Conseil départemental de Maine-et-Loire en y « resectorisant » le recrutement des collèges publics favorisent les établissements privés fortement implantés dans les communes nouvelles.. En même temps, l'Inspection académique prive le collège public de Saint-Florent-le-Vieil d'une SEGPA (Section d'Enseignement Professionnel Adapté).

De ces deux exemples, je concluais que contrairement à ce que stipule l'article L141-1 du code de l'Éducation, l'organisation de l'enseignement est, dans les faits, l'affaire exclusive des collectivités territoriales. En effet, les articles R 211-3 et L 211-3 de ce même code qui permettraient à l'État de rectifier les défaillances volontaires des collectivités ne sont jamais utilisés. Ainsi, d'un département à l'autre, l'implantation de l'enseignement public varie selon le bon vouloir des élus locaux. Mon communiqué, comme souvent, a rejoint la corbeille de l'ordinateur de Ouest-France. Dommage, il était dans l'air du temps des différenciations territoriales. Le projet constitutionnel d'Emmanuel Macron le confirme.

Un réel danger pour l'enseignement public

La V^e République macronienne envisage d'attribuer des compétences différentes à des collectivités relevant de la même catégorie. Emmanuel qui pour Angela a les yeux de Chimène, a pour modèle l'organisation de l'Allemagne fédérale. La République une et indivisible, favorisant



une possible résistance d'un peuple national face à une politique ultralibérale, l'importune. Il veut la briser en féodalisant le pays. L'égalité des citoyens français serait mise en miettes. Elle dépendrait de l'endroit où ils habitent. Sous le joug de l'Europe libérale, leurs régions provinciales se concurrenceraient pour avoir la moins mauvaise part d'une politique décidée ailleurs. Certains ne voyant que midi à leurs portes, électoralement parlant, se félicitent déjà de cette possible mesure. Le porte-parole du Modem, Yann Wehring verrait bien la multiplication de statuts particuliers. Les langues régionales deviendraient obligatoires, les modes d'assurances, le pôle emploi, du sud au nord pourraient être différents et bien d'autres choses encore. Naturellement, le statut particulier du système éducatif d'Alsace-Moselle ferait florès. La loi de 1905, déjà maltraitée, volerait en éclats. Dans certaines régions dont la nôtre, l'enseignement des religions par des religieux pourrait être toléré. Des contrats locaux et régionaux avec des écoles particulières pourraient se propager. Les services extérieurs de l'Éducation nationale (enfin ce qu'il en resterait) n'auraient plus qu'un rôle subsidiaire d'accompagnement. Les défenseurs de l'école publique laïque n'auraient plus qu'à prier pour que les Conseil régionaux soient à l'image du Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ici, l'emploi du conditionnel est une forme d'optimisme. Le danger est réel, même s'il ne fait pas la une des journaux.

Vers une majorité loyale et royale

Les titres de la presse mettent en exergue la diminution du nombre de députés.

Cette annonce démagogique tend à l'affaiblissement du parlement. Certes, la démocratie délégataire, dans son état actuel, est loin d'être satisfaisante. La distorsion entre la politique souhaitée par l'électrice ou l'électeur et la politique pratiquée par le représentant qu'ils ont choisi dans les urnes est accentuée par le mode de scrutin majoritaire à deux tours. Le deuxième dimanche des élections, les votes « contre » se substituent de nombreuses fois au vote « pour » du dimanche précédent. Et le résultat acquis, l'élu.e à une fâcheuse, mais naturelle tendance à oublier ceux et celles qui ont voté pour lui par défaut. Il s'ensuit, chez le citoyen, une amertume qui explique en partie l'augmentation du nombre d'abstentions et de bulletins nuls. Les député.e.s majoritaires, aliéné.e.s par leur allégeance au Président élu, au cours du mandat pourront eux aussi décevoir leurs mandants. Ce vice rédhibitoire de la V^e République ne sera pas atténué par l'infime dose de proportionnelle qu'Emmanuel Macron veut instiller. En revanche la diminution du nombre de députés assurera l'obédience due au monarque élyséen par un groupe majoritaire resserré. Mieux vaut, en effet, un groupe réduit sûr, composé d'éléments choisis sur le volet, qu'un grand groupe incertain. Les services publics ne seront pas la tasse de thé de cette cour désignée. Issus pour la plupart des meilleurs établissements privés, les heureux élus de Sa Majesté approuveront en toute loyauté l'appauvrissement de l'enseignement public. Les militants laïques n'ont rien à attendre de changements constitutionnels taillés sur mesure pour une politique autoritaire et économiquement ultralibérale.

Jack Prout

Politique

En finir avec le droit de grève

Jean-Charles Taugourdeau, député de Maine et Loire, a déposé le 11 avril 2018 une proposition de loi signée par quatorze de ses collègues « visant à encadrer le droit de grève ». Cette initiative a rencontré très peu d'écho dans la presse nationale et régionale.

Toute proposition de loi doit être précédée d'un exposé des motifs explicitant l'objet du texte et le contenu de chaque article. Celui qui précède l'énumération des articles de la proposition de loi nécessite une lecture attentive. Les auteurs rappellent d'emblée que c'est le préambule de la Constitution de 1946 qui prévoit que « *le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent* ». Précisons que le préambule de la Constitution de 1946 a été intégré dans la Constitution de 1958 et que ce texte fait partie de ce que l'on nomme le bloc constitutionnel, le texte des préambules ayant même force juridique que le texte de la Constitution. Il en découle que le droit de grève est un droit constitutionnel qui ne peut être mis en cause que par une modification constitutionnelle. Pour contourner cet obstacle, les auteurs de la proposition de loi proposent « d'encadrer » le droit de grève, à noter qu'« encadrer » va plus loin que « réglementer ». Ils constatent que « *la France est le pays où le recours à la grève est le plus pratiqué* » et que cela est « susceptible d'abus », ce qui est le cas « des grèves à objectif purement politique et des grèves portant une atteinte excessive à la continuité du service public ». Afin d'appuyer leur propos, ils se réfèrent à Margaret Thatcher qui a imposé des limites aux grèves politiques « pour éviter que les dirigeants syndicaux deviennent les arbitres de l'économie britannique » (sic). Pour eux dans notre pays la situation est intolérable puisque « *Aujourd'hui, le lieu, le moment, la spontanéité, la durée ou l'ampleur de la grève sont donc laissés à une libre appréciation des salariés* ».

Il serait donc temps de mettre un peu d'ordre dans tout ça et d'encadrer sérieusement la « libre appréciation des salariés ».

Une proposition de loi liberticide

L'article 1 de la proposition de loi stipule que « *L'exercice du droit de grève ne peut porter que sur les conditions de travail définies dans les protocoles d'accord, conventions d'entreprises ou de branche. Toute participation à une grève politique est constitutive d'une faute lourde justifiant le licenciement.* ». Voilà donc clai-

rement interdite pour tout salarié du public comme du privé la « grève politique ». Problème : les auteurs de la proposition de loi ne jugent pas utile de définir ce qu'est une grève « politique ». On pourrait multiplier les exemples de grèves de portée professionnelle mais ayant un caractère politique. Ainsi, le gouvernement décide de refuser d'augmenter le SMIC, niveau de salaire de centaines de milliers de salariés. Des syndicats appellent à la grève face à ce refus. Grève politique ou pas ? (. . .) Pour se situer dans l'actualité, on peut dire qu'au vu de cet article de la proposition de loi, la grève menée par les cheminots pourrait être facilement qualifiée de « politique », ce qui permettrait de licencier les grévistes pour faute lourde. C'est même peut-être à ça que rêvent, sans l'avouer, JC Taugourdeau et ses collègues. Mais cela ne leur suffit pas. Dans un article 2 de la même proposition de loi, il est indiqué que pour pouvoir faire grève, il faudra dorénavant consulter au préalable les salariés : « *Pour être légale, la grève doit être votée par un scrutin organisé à bulletin secret et sous réserve que 50 % au moins des salariés de l'entreprise s'y déclarent favorables.* »

Les rédacteurs jugent utile de préciser que les conditions de vote sont définies par l'employeur, la consultation « portant sur l'opportunité de la grève ». Pour y voir clair, prenons un cas d'école.

Des délégués syndicaux élus, donc représentants du personnel, revendiquent une augmentation salariale, échec des négociations. L'employeur organise comme il le veut – voir ci-dessus – un vote dans l'entreprise et demande aux salariés de répondre à la question suivante : « Voulez-vous faire grève pour une augmentation salariale sachant qu'en tout état de cause la direction n'accordera rien et que les éventuels grévistes verront leur promotion bloquée pendant dix ans ? ». Autre hypothèse : la grève a bien lieu et débouche sur une augmentation de salaire, les salariés qui ont voté contre la grève toucheront-ils eux aussi cette augmentation ? Enfin les auteurs du texte ignorent-ils, ou feignent-ils d'ignorer, que lorsque des organisations syndicales appellent à la grève, tout salarié de l'entreprise est absolument libre de suivre ou pas cet appel ?

Quelques nécessaires commentaires

Observons tout d'abord que ces députés paraissent avoir une connaissance très limitée du monde du travail et de la réalité des relations entre salariés et employeurs. Nous sommes très loin d'une situation où



il y aurait refus systématique de négocier pour l'ensemble du monde syndical et la démocratie sociale demeure – encore – une réalité (statistiques voir blog).

(. . .) Pour les auteurs de cette proposition de loi, un vote des salariés à plus de 50 % semble être l'alpha et l'oméga de la légitimité. Il fut un temps où on ne contestait pas le droit de grève à coups de consultation préalable mais de fusils Chassepot comme à Fourmies un certain premier mai.

La grève est devenue légitime puis légale à l'issue de décennies de luttes des salariés de notre pays. Quant à l'interdiction de la grève « politique », un coup d'œil historique aurait dû conduire les auteurs de cette proposition de loi à y réfléchir à deux fois. On citera celle des mineurs du Nord sous l'occupation allemande et celle des salariés de la région parisienne au moment de la libération de Paris. L'objection de temps exceptionnels est en partie recevable. Faisons alors un saut dans le temps pour évoquer la grève du 21 avril 1961, grève générale d'une heure à l'appel de la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF suivie par 10 millions de salariés du public et du privé. Une grève éminemment politique puisqu'il s'agissait de protéger la République contre un coup d'État militaire lancé par quelques généraux en Algérie. Si la loi proposée par Jean-Charles Taugourdeau avait alors été en vigueur, y il y aurait eu 10 millions de salariés « licenciés pour faute lourde ».

Jean-Louis Grégoire

Intégralité de l'article sur le blog Anjou laïque : <http://blogspot.com>

Education

Un lycée plus libéral, une réforme sous tension

Le lycée a une longue histoire dont on peut dire qu'il est passé progressivement depuis sa création par Napoléon à une ouverture aux filles et aux enfants des classes moyennes et populaires appelée d'une manière générale un mouvement de démocratisation scolaire. Cela s'est aussi fait en diversifiant la réalité pédagogique et sociale du lycée, notamment par la création en 1985 des filières technologiques et du bac professionnel.

Le lycée élitiste du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle a rendu l'âme à partir des années 1960.

C'est en diversifiant le lycée qu'on l'a aussi démocratisé et massifié, les deux effets jouant même si l'effet massifiant a été plus important que l'effet démocratisant (Pierre Merle). Mais le 80 % au bac d'une génération est parvenu à son maximum de 67 % en 1995 et stagne depuis. La réforme actuelle fait suite à celle de 2010 qui avait introduit de l'autonomie locale dans les moyens et de l'accompagnement personnalisé.

Changement en profondeur

On peut même dire que la réforme touche aux fondements du lycée existant depuis une quarantaine d'années. Elle le fait par deux moyens : une réforme de l'évaluation finale du bac et une réforme de la structure du lycée qui met un terme officiel aux filières afin de particulariser davantage les parcours.

La réforme du bac est la moins grave :



elle prend acte d'une évolution progressive commencée en EPS, en langues et en sciences vers le contrôle continu local qui existe depuis 2010 surtout. Ainsi, Blanquer ne préserve que 4 épreuves finales en juin de l'année, les deux spécialités et le grand oral soit 40 % de la note finale. Mais surtout le nouveau bac met les élèves en évaluation constante d'une part et les enseignements comme les enseignants sous le contrôle direct d'une éva-

luation permanente qui tuera la liberté pédagogique pour aller vers une standardisation encore plus grande des savoirs.

La réforme de la structure change en profondeur le lycée en introduisant un changement à deux faces : un grand tronc commun qui sera efficace pour diminuer les postes et alourdir les effectifs des classes et donc gagner en productivité et surtout un choix des élèves des spécialités (qui remplacent les filières) qui mettra les enseignements en concurrence et modifiera le rapport aux savoirs.

Le grand tronc commun, ce sont des classes de 35 élèves indifférenciées pour 12 heures dans la semaine qui donnera lieu entièrement à contrôle continu. Ensuite les élèves choisiront trois spécialités en première (entre SES, mathématiques, littérature...) pour 12 heures puis en délaieront une pour en garder deux en terminale qui peut-être « recréeront » des filières (maths et SES, maths et physique, maths et biologie, littérature et maths...) et qu'ils passeront en contrôle terminal. Mais les problèmes s'accumulent : les élèves se retrouvent dans deux ou trois classes finalement et donc la socialisation associée à la classe et sa régulation disparaissent, la spécialité de première non choisie en terminale donnera lieu à une évaluation qui fait que dès décembre, il faudra choisir. Mais il restera six mois pour faire travailler les élèves qui n'en auront plus rien à faire en dehors de l'intérêt que l'enseignant aura su susciter.

Libéralisation de l'enseignement

Nous risquons d'aller vers un grand désarroi des élèves comme des enseignants. Des élèves qui se verront contraints de faire des choix très tôt qui seront invalidants par la suite car les filières autorisaient une libre entrée à l'Université mais avec la loi sur l'orientation cette entrée est conditionnée à des attentes qui seront en lien

avec les spécialités choisies par les élèves. Le changement ou l'erreur n'ont plus leur place : si on a fait spécialité maths et biologie, plus possible d'aller en faculté de lettres. Le contrôle continu remplacera vite le stress du bac par une tension permanente et une évaluation locale qui renforcera les inégalités.

La réforme représente donc une libéralisation très forte de l'enseignement dans son fonctionnement comme dans ses

principes. Dans son fonctionnement, car les enseignements seront en concurrence et du coup les équipes enseignantes le seront aussi : il faudra être attractif beaucoup plus qu'aujourd'hui, voire céder aux sirènes du plaisir univoque de l'élève. Les établissements seront encore plus en concurrence du fait de l'évaluation plus locale et du fait des spécialités et options offertes. L'autonomie des établissements est d'ailleurs accrue avec 12 h par classe par année pour les options, dédoublements, section euro, dispositifs divers. Tout concourt à la mise en place d'une régulation libérale à côté de la régulation administrative qui est maintenue avec la standardisation du tronc commun et des spécialités au niveau national comme des programmes.

Libéralisation très forte dans ses principes, car les élèves vont se retrouver à faire des choix très importants dès la fin de seconde qui en fait seront encore moins souples qu'aujourd'hui (du fait de la réforme concomitante de l'orientation et Parcoursup) et donc chacun doit devenir acteur de son orientation (en gros lire dès la seconde les attendus des universités pour les filières qu'ils anticipent) dans le cadre des deux heures hebdomadaires dédiées à l'orientation alors même que les services d'orientation, les CIO, sont en parallèle supprimés et privatisés. Comme l'avancent les théoriciens du capital humain, l'individu devient l'entrepreneur de lui-même, ayant suffisamment d'informations pour produire des stratégies dont il est responsable. Cette conception met de côté la spécificité des adolescents qui plus encore que les adultes ont du mal à définir leur propre « être » et donc leur devenir pris entre les injonctions d'être socialement employable et celles d'être un individu porteur de choix et de projets.

On comprend donc pourquoi une dizaine d'organisations syndicales dont la FSU et ses syndicats du second degré (Snes, Snuep, Snep) et du supérieur (Snesup) mais aussi la CGT, Sud, associatives, disciplinaires et pédagogiques (dont le GFEN, groupe français d'éducation nouvelle) et de jeunesse (UNEF et UNL) ont cosigné un appel contre cette réforme qui montre l'opposition massive et résolue qu'il suscite sans que le gouvernement ne daigne pour l'instant en rediscuter.

Christophe Hérou,
Professeur de Sciences Economiques et Sociales, secrétaire SNES du lycée Du Bellay, Angers

Le classement de Shanghai des universités

C'est en 2003 qu'est lancé ce classement par une équipe de l'université de Jia Tong en Chine. Chaque année depuis lors, les médias célèbrent le palmarès chinois sans jamais en interroger la pertinence et se désolent de la place des universités françaises dans ce classement. Mais ne s'agit-il que d'un classement ?

Ce classement est pourtant largement mis en cause par de nombreux scientifiques et universitaires. La critique porte notamment sur les critères retenus qui sont les suivants :

- nombre d'anciens étudiants qui ont reçu le prix Nobel ou la médaille Fields pour les mathématiques,
- nombre de membres actuels de l'université qui ont reçu le prix Nobel ou la médaille Fields,
- nombre de chercheurs les plus cités dans les revues scientifiques,
- nombre d'articles publiés dans les revues américaines Nature et Science,
- nombre d'articles publiés dans l'année.

Le total des points acquis par chaque université dans ces divers critères est pondéré selon le nombre de membres de cette université. Ces critères appellent plusieurs observations. Ce sont les universités les plus sélectives et les plus richement dotées qui ont plus de chance que d'autres d'avoir dans leurs rangs des prix Nobel comme aux États-Unis ou en Grande Bretagne. Les revues retenues contiennent en majorité des articles de chercheurs américains et très peu d'articles en matière de sciences humaines et sociales. En France, beaucoup de travaux sont réalisés par des unités mixtes de recherche qui associent une université à un organisme de recherche comme le CNRS. Dans ce cas, 50 % des points attribués par le classement de Shanghai le sont

à l'université et 50 % à l'organisme de recherche Le CNRS n'étant pas une université, il n'est pas pris en compte.

Trois chercheurs des universités de Tours, de Paris Dauphine et de Bruxelles résument ainsi leur analyse fondée sur l'aide multicritère à la décision : « Nos conclusions principales sont que les critères utilisés ne sont pas pertinents, que la méthode d'agrégation présente des problèmes majeurs (...). Il ne nous semble donc pas excessif de conclure que le classement de Shanghai est un exercice qui n'a absolument aucune valeur. ». Le sociologue Yves Gingras, directeur scientifique de l'Observatoire des sciences et des technologies de l'université de Québec à Montréal, est encore plus explicite : pour lui le classement de Shanghai n'est pas



scientifique. Il note ainsi : « Que penser de la validité d'un indice qui fait varier la position d'une université de plus de 100 rangs dans le palmarès par le seul fait d'attribuer à l'université de Berlin ou à l'université Humboldt le prix Nobel d'Einstein obtenu en 1922 ? En quoi la qualité d'une université en 2006 aurait encore quelque chose à voir avec des travaux effectués plus de quatre-vingts ans auparavant ? ». Compte tenu de ces critiques sévères et fondées, on peut se demander pourquoi ce classement reçoit malgré tout un tel retentissement.

Le classement de Shanghai a l'im-mense mérite de conforter des choix politiques.

Ce n'est nullement un hasard si ce classement rencontre un très grand écho en 2008

(131 articles contre 32 en 2006) ; 2008 est l'année de la mise en œuvre de la loi LRU dite loi Pécresse. Cette loi est la résultante d'une lettre de mission de N. Sarkozy à la ministre de l'Enseignement supérieur dans laquelle il était indiqué comme objectif : « l'amélioration du rang de nos établissements d'enseignement supérieur dans les classements internationaux, avec l'objectif de classer au moins deux établissements français parmi les 20 premiers et 10 parmi les 100. ». Ainsi la mauvaise place des universités françaises dans ce classement sert d'excellent prétexte au gouvernement d'alors pour faire passer une réforme libérale. L'actuelle ministre de l'enseignement Frédérique Vidal déclarait en août 2017 à ce propos : « L'effet des regroupements n'est pas visible puisque les classements continuent de classer les établissements un par un (...). Cela va faire partie du travail des prochaines semaines pour que ces regroupements soient représentés dans le classement de Shanghai. ». En fait ce classement met en avant un modèle universitaire néolibéral de l'université considérée comme une entreprise et sert à la propagation de ce modèle.

Pour Bradley Smith, Maître de conférences à l'université Paris Nanterre, un tel modèle mis en place dans notre pays se traduirait par un désengagement de l'État, une concurrence accrue entre les établissements, une hausse progressive des frais d'inscription et du taux d'endettement des étudiants, une précarisation du personnel, une dégradation de la place des sciences humaines.

À n'en pas douter, les nouveaux modes d'inscription dans les universités qui s'apparentent à une sélection déguisée s'inscrivent pleinement dans cette logique.

Jean-Louis Grégoire

L'armée française en mission en Lituanie... et les militaires lituaniens au Sahel

En ce mois de janvier 2018, 300 militaires français et leur matériel ont intégré pour huit mois le bataillon multinational de l'OTAN sous commandement allemand. Non contente d'être présente dans de multiples pays africains, voilà notre armée qui se déploie dans les pays baltes.

Mais pour y faire quoi ? Si on en croit la presse, c'est « pour rassurer les pays baltes face aux pressions russes ». (Libération du 29 janvier 2018). Ce déploiement a été décidé lors du sommet de l'OTAN à Varso-

vie en juillet 2016. Selon le lieutenant-colonel allemand à la tête de ce bataillon : « Nous sommes là pour que les Lituaniens puissent vivre leurs vies en sécurité ». Et qu'est-ce qui menace cette sécurité selon les responsables de l'OTAN ? Le fait que la Russie ait organisé des manœuvres militaires sur son propre sol en septembre 2017 et... l'implication de la Russie en Syrie ! En contrepartie, le ministère de la défense estonienne vient d'annoncer la future participation de militaires de son pays à l'opéra-

tion Barkhane de l'armée française au Sahel. Multiplier partout le bruit des bottes et les interventions militaires ne contribuera en rien à régler les problèmes politiques de fond, l'OTAN est un facteur d'aggravation des tensions dans le monde entier.

Que la France se retire de cette alliance militaire nuisible ferait faire un grand pas à la paix dans le monde.

J-L G

Prix Goncourt 2017 et genèse du parti Nazi

Dans son roman, « L'ordre du jour » Éric Vuillard dénonce le rôle des industriels allemands dans les agissements nazis. Il décrit avec verve (pages 23 à 24) la réunion du 20 février 1933 où les bourses et les langues se sont déliées. Ici, Michel Briand, germaniste, la situe historiquement.

Éric Vuillard nous invite à revisiter l'histoire de la République de Weimar sous l'angle romanesque en décrivant comment les milieux industriels et financiers ont soutenu l'arrivée des nazis au pouvoir, confortés par la lâcheté des grandes chancelleries européennes (britannique et française notamment). Il nous raconte en particulier cette journée du 20 février 1933 où Göring reçoit en tant que Président du Reichstag toutes ces hautes personnalités qui mettront la main à la poche pour sauver de la faillite financière le parti nazi. Il écrit, pour actualiser son récit : "Cette réunion du 20 février 1933 dans laquelle on pourrait voir un moment unique de l'histoire patronale, une compromission inouïe avec les nazis n'est rien d'autre pour les Krupp, les Opel, les Siemens qu'un épisode assez ordinaire de la vie des affaires, une banale levée de fonds. Tous survivront au régime et financeront à l'avenir bien des partis à proportion de leur performance." Cet épisode est l'aboutissement d'un processus qui s'est développé tout au long de la République de Weimar et qui a pris son essor à la fin des années vingt.

Soutien croissant des milieux d'affaires

Le 27 janvier 1932 Hitler tient un discours au club industrie de Düsseldorf. Il confirme son ambition de respecter la propriété privée et rassure son auditoire sur les ambitions "socialistes" de son programme. Plusieurs industriels l'avaient déjà rejoint (Emil Kirdorf à la tête des charbonnages de Rhénanie Westfalie ainsi que Fritz Thyssen à la tête des aciéries réunies dès 1927) et le soutiennent financièrement depuis cette date. Le 28 janvier 1932 des entretiens ont lieu entre Hitler, Göring, Roehm d'une part et Thyssen, Vogler et Poengsen d'autre part.

Le 20 février 1933 est en fait la date anniversaire de la chute de la République de Weimar lorsque l'élite économique apporte son entier soutien aux nazis.

Le soutien se matérialisa par le versement de quelque trois millions de Reichsmark au NSDAP. Goebbels écrira dans son journal quotidien : « *Nous venons d'encaisser pour les élections une très grosse contribution qui d'un seul coup nous soulage de tout souci financier.* » Ainsi IG Farben versera le 28 février 400 000 Reichsmark et le banquier Schacht, le 1er mars, 125 000 RM. C'est principalement l'industrie chimique et sidérurgique qui apportera les fonds les



DER SINN DES HITLERGRUSSES

plus importants en volume. Ce soutien financier arrive à point nommé pour un parti qui aux élections de juillet 1932 est au sommet de ses performances électorales, mais qui perd 2 millions de voix aux élections du 6 novembre 1932. Dès lors les industriels, banquiers et grands propriétaires terriens se concertent pour empêcher les partis de gauche de progresser et les nazis de perdre encore des voix. Pour faire face à ce péril ils s'adressent au Président Hindenburg le 19 novembre dans les termes suivants : « *Le parti nazi s'est fondamentalement engagé contre le régime des partis et par là même a approuvé les buts poursuivis par votre Excellence.* » Ils indiquent que « *le redressement de l'économie exigera des sacrifices qui ne peuvent être acceptés que si le plus important mouvement national participe au gouvernement de manière décisive* ». On ne saurait être plus clair. Cette lettre est cosignée par 20 personnalités du monde des affaires et de l'industrie parmi lesquelles Schacht, Von Schroeder et Fritz Thyssen.

Un intérêt partagé

Dans les dernières semaines de l'année

1932, alors que les incertitudes pèsent sur l'avenir du gouvernement du général Von Schleicher, les intrigues se poursuivent autour de Von Papen pour tenter de se débarrasser de ce gouvernement tout en essayant de porter au pouvoir Hitler, en veillant à limiter ses prérogatives par la nomination de ministres non-membres du parti nazi. À cette fin Von Schroeder (banquier influent à la tête du cercle Keppler) invite Hitler le 4 janvier 1933 dans sa villa de Cologne. Après la guerre von Schroeder déclarera sous serment le 21 juillet 1947 : "Cette rencontre entre Hitler et Von Papen, le 4 janvier 1933 dans ma maison à Cologne a été organisée par moi-même après que Von Papen aux alentours du 10 décembre l'a demandé. Avant que je n'engage cette démarche j'entrepris des discussions de l'économie cherchant à m'informer sur la façon dont les milieux économiques appréhenderaient une collaboration entre ces deux personnalités. Les principales aspirations des responsables économiques portaient sur le fait de voir arriver au pouvoir un homme fort qui formerait un gouvernement qui pourrait rester longtemps au pouvoir. Lorsque le parti nazi le 6 novembre 1932 enregistra son premier recul et par là même avait atteint ses limites, le soutien de l'économie allemande devint particulièrement urgent. Un intérêt partagé de l'économie s'appuyait sur la peur du bolchevisme et l'espoir que les nationaux socialistes, une fois arrivés au pouvoir, rétabliraient en Allemagne une situation stable sur le plan politique et économique".

Effondrement de la République de Weimar

La faiblesse, l'irresponsabilité, la naïveté, des milieux politiques de l'Europe occidentale qu'Éric Vuillard décrit de façon remarquable dans son ouvrage ne constituent que des raisons secondaires à la mise en place du régime nazi.

L'effondrement de la république de Weimar au cours des six derniers mois de 1932 est imputable principalement aux milieux économiques dominants et aux conditions de son avènement. Elle fut combattue par les restes des monarchistes et grands propriétaires terriens (Junker) placée sous la menace de putsch (Kapp, Lutwitz, Hitler). Elle fut enfin victime des désaccords, voire des affrontements entre sociaux-démocrates et communistes.

Michel Briand

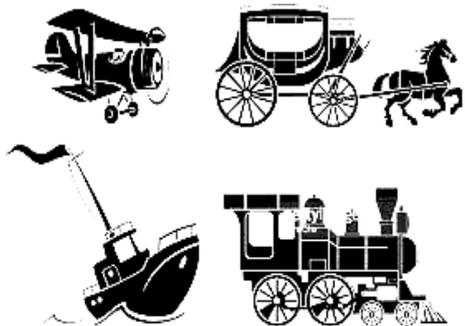
Histoire locale

La sucette de Christophe Béchu

Son ami, Edouard Philippe, n'avait pas eu la possibilité de lui réserver un maroquin de ministre dans son gouvernement, les clients étaient nombreux et à l'époque il n'avait pas encore franchi le Rubicon.

Depuis Christophe Béchu, comprenant qu'il devait donner un signe tangible au macronisme a rendu sa carte au parti républicain. Hélas pour l'heure il n'y a pas le plus petit poste de secrétaire d'Etat de vacant.

Qu'à cela ne tienne la providence étatique -en la matière on peut parler de providence- a d'autres ressources de récompenses. C'est ainsi qu'une sucette a été don-



née au maire d' Angers, la présidence de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. Agréable délectation en perspective. Pour laisser croire qu'il l'avait bien méritée sa sucette, Christophe, s'est soumis à une audition devant une commission parlementaire. Il y a affirmé ses compétences « transportables », comme l'avaient fait avant lui ses prédécesseurs, Gérard Longué, (Parti républicain), ancien ministre et Philippe Duron (PS), ancien maire de Caen, et ancien président de la Région Basse-Normandie. Les prési-

dences des agences nationales sont toujours accordées à des membres ou a des sympathisants - c'est le cas de C. Béchu - de la majorité en place.

Les sucettes que constituent les postes hiérarchiques dans les Agences nationale, Vincent Jauvert les dénonce, dans son livre Les intouchables d'État, que je vous incite à lire si vous n'êtes pas sujet à l'écœurement.

Je le cite : « Aux marges de l' État on ne compte plus les prébendes très lucratives. Depuis une vingtaine d'années les gouvernements successifs démembreront l'État à grande vitesse. À la place, ils multiplient les organismes publics qui ne sont pas tenus aux mêmes règles que l'administration, notamment en matière de rétribution de leurs dirigeants. »

C'est ainsi qu'ont fleuri les Agences nationales. Un rapport de l'Inspection des Finances a souligné qu'elle ne correspondait pas toujours à une amélioration du service public. Autrement dit, conclut Vincent Jaubert, « Elles n'apportent rien à leurs usagers. Mais beaucoup à leurs dirigeants. ». La moyenne de rémunération des directeurs des dites Agences s'établit à 122.000 euros bruts par an, avec des pointes approchant les 200.000 euros. 195 000 pour la directrice de l'Agence chargée de la formation professionnelle, et pour le directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'emploi... et pas question de transparence et de cumuls de mandats.

A ce prix-là on se console de ne pas être ministre.

Jean Goblet

DEVINETTES SCIENTIFIQUES

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Bouteille au congélateur

Prenez un bouteille en verre. Remplissez d'eau à ras bord. Fermez solidement et hermétiquement puis placez la dans votre congélateur. Que va t-il se passer ?

Réponse de la devinette précédente: Cheveux angevins

Avec les chiffres donnés, 150 000 cheveux sur la tête et 160 000 angevins on sent bien intuitivement que deux angevins doivent avoir le même nombre de cheveux. Mais comment le démontrer rigoureusement ? Imaginez des cases numérotées de 0 à 150 000. Dans la première placez un ange-

vin ou une angevine qui n'a aucun cheveu. Eh oui, il y a des chauves à Angers ! Dans la seconde placez une personne avec 1 cheveu sur la tête. Et ainsi de suite jusqu'à la case 150 000 qui abritera une personne avec 150 000 cheveux. Arrivés à ce stade toutes les cases sont occupées mais il vous reste encore des angevins à placer. Quel que soit le nombre de cheveux de la prochaine personne que vous choisirez, elle ira dans case déjà remplie. Donc vous aurez deux personnes avec le même nombre de cheveux dans cette case. Cette méthode de démonstration, que les mathématiciens dénomment *Principe des tiroirs*, semble évidente. Elle permet pourtant de démontrer d'intéressants et puissants résultats. Dirichlet, mathématicien allemand du 19^e siècle, l'utilisa pour obtenir une infinité d'approximations d'un nombre réel par des fractions.

En deux mots

Bienfaits de la vaccination

Certains en doutent encore ! Et pourtant. En 1988 on comptait 300 000 cas de poliomyélite dans le monde. À cette date l'OMS lance son programme planétaire d'éradication à l'aide de vastes campagnes de vaccination. Résultat, 15 cas en 2017. Vous n'êtes pas encore convaincus ?

En juillet 2017 une adolescente de 16 ans décède de la rougeole à Marseille.

En février 2018, l'épidémie sévère qui sévit en Nouvelle Aquitaine fait un mort à Poitiers, une femme de 32 ans.

Aucune des deux n'était vaccinée. Ces exemples démontrent, si besoin était, le bien-fondé de la mesure rendant obligatoire, à partir de 2018, 11 vaccins contre les maladies les plus graves.

Stationnement

À Angers et dans beaucoup de ville, depuis quelques mois, si vous vous garez le long d'une rue, en plus de vos pièces de monnaie, vous devez introduire sur le clavier de l'horodateur le numéro minéralogique de votre voiture. Tant pis pour ceux qui ne le connaissent pas par cœur. Ils devront retourner à leur voiture ou fouiller dans leurs papiers pour le retrouver.

Désagrément minime par rapport à l'utilisation qui pourrait être faite de ce numéro. Téléphones portables et cartes bancaires nous espionnaient déjà. Il faudra maintenant ajouter les horodateurs qui pourront communiquer notre présence aux autorités, suivre et enregistrer nos habitudes de stationnement et de déplacement en ville. Big Brother s'approche.

L'anglais : ça c'est choc et chic

De plus en plus les publicités (et les journaux s'y mettent) ont recours à des formulations en anglais. Il semble que l'on cherche à nous amener de toute force à la pratique de l'anglo-américain ; cela au service de la publicité qui instrumentalise la consommation. Même la Poste s'y est mise. Mais au fait, la Poste, comme la SNCF, EDF, France Info sont-elles encore des entreprises publiques ?

Morts pour qui et pour quoi

Quand dans les siècles précédents on meurt au champ d'honneur, on a acquis des mérites au combat. Peu à peu, le sens s'est réduit à signifier seulement qu'on est mort à la guerre. Sur les monuments aux morts de la première guerre mondiale on a lu plutôt mort pour la patrie, pour le pays des ancêtres qui attesté par la liste des mobilisés morts dont les noms sont rapportés au clocher du village. Depuis quelques générations le mélange des peuples a rendu plus confuse la référence à la patrie terre de nos pères. S'est substitué "morts pour la France", référence géographique.

D'abord un petit territoire dont la trace se lit dans le département du Val Oise où outre Roissy-en-France connu par son aéroport on repère Châtenay-en France, Bellay-en-France, Puisieux-en-France, Mareil-en-France, Bonneuil-en-France. . . La limite qui au 17^e siècle est marquée par la ceinture défensive des forts de Vauban est vers 1900 visualisée par des poteaux-frontières que des traités avec les États voisins officialisent. Bien entendu l'État français à géométrie variable qui n'a inclus la Savoie qu'en 1860 (nouveau après consultation des habitants) est pour le frontalier assez conventionnel, assez arbitraire. Il a une réalité : le territoire à l'intérieur duquel par mesure administrative, les hommes obéissent aux mêmes lois sont astreints au service militaire.

Qu'en pensent ces hommes voués à mourir pour la France organisation politique ?

"Mort pour", mais pas toujours

Au moment où s'érigent les monuments aux morts, vers 1920, la France en tant que patrie a toujours un sens : le paysan-soldat a vécu là où il né comme ses pères, le brassage des peuples n'a pas encore perturbé la donne encore que la France une et indivisible soit largement une fiction entretenue par les décideurs suivant des arguments fournis par les historiens et artistes reconnus, arguments peu convaincants. Par contre, Gaston Paris dans la leçon inaugurale de son cours à l'École Pratique des Hautes Etudes publiée en 1906 pointe les difficultés : « Allez en Picardie, en Normandie, en Lorraine, en Saintonge ; interrogez le premier paysan venu, vous n'entendrez que fort imparfaitement ce qu'il vous dira : il est français cependant. Ce sera bien autre chose si le paysan qui vous parle est gascon ou provençal. . . ». Autant dire que le langage ne distingue pas la France. D'ailleurs le français ne règne pas à sa périphérie. Par contre il est débordant au Québec, en Belgique, à Genève et surtout en Afrique où dans la francophonie. Il est le parler véhiculaire de millions de locuteurs. Si « Mort pour la France » ne saurait être rapporté à la langue française, reste en 1914 la volonté de vivre ensemble confortée par les élus justifiant l'impôt et le service militaire. Cette volonté incarnée par la République s'accorde aussi bien avec les inscriptions

sur la plupart des monuments aux morts de 14-18 qu'avec la délibération qui, le 18 décembre 1921 décide de s'opposer à l'érection d'un monument aux morts au motif qu'il entretiendrait la haine. Délibération annulée par le Préfet qui ainsi manifeste clairement qu'il est l'instrument d'une position d'Etat. Le refus de ce type de commémoration est laconiquement exprimé par le monument qu'à grand Popo, ville côtière du Bénin -ex colonie française appelée alors Dahomey- est érigé, face à la mer, un monument sans noms de personnes avec seule inscription « Aux enfants de 14-18 ». En Europe, il n'est pas proclamé « mort pour » le Monténégro ou la Serbie : ces Etats ont disparu durant la guerre 14-18. Non plus « mort pour » la Tchécoslavie ou la Yougoslavie qui ne sont alors qu'un projet. . . Les turcs et les Bulgares pas plus que les Allemands ou les Italiens n'affichent « mort pour » soit qu'ils aient bataillé dans le conflit pour une cause incertaine, soit qu'ils aient dans leur sagesse voulu rappeler la douleur des veuves et des orphelins. Parfois le dérisoire des résolutions est à son comble : si on cherche dans le reste de l'Europe des mentions « mort pour », on cherche souvent en vain. Par contre en Australie des combattants de 14-18 sont signalés « morts pour la France ». Il s'agit alors d'une vue bien générale, d'une abstraction comme la Nation peut-être. Voilà qui nous laisse à penser.

Gérard Balesme

Pour découvrir "Mai 1968"

Écoutez et lisez ces documents, anciens mais très intéressants, pour vous faire une idée juste de ce que furent les événements de " Mai 68 ".

Les journées de "Mai 68" – RTL – 33 tours Philips B 77.757 L. Ce disque est consacré aux reportages radio effectués entre le 3 et le 30 mai.

Les barricades de mai – Philippe Labro – Solar. Chronique photographique de la période allant du 3 mai aux dernières barricades des 24 et 25 mai avec des commentaires de Philippe Labro.

Le livre noir des journées de mai – UNEF/SNESup – Éditions du Seuil. Des témoignages individuels et des articles de presse pour évaluer l'attitude de la police pendant les journées de mai.

Atelier populaire – Éditions Usines-Universités-Union - Recueil de 87



affiches produites par l'Atelier Populaire de l'École des Beaux-Arts de Paris.

Le printemps révolutionnaire de 1968 -

Jacques Jurquet – Éditions gît-le-coeur.

L'auteur, un des fondateurs du Parti communiste marxiste léniniste français, chapeau maoïste dissidente du PC orthodoxe qualifié de révisionniste, présente à chaud un essai d'analyse marxiste léniniste des événements. Il affirme que les conditions requises pour la révolution et précisées par Mao Tsé-Toung n'étaient pas remplies.

Mai 1968 – Adrien Dansette – Plon. Écrit par un historien, ce livre détaille les journées de mai. Il comporte une analyse

fouillée de leurs causes et de leurs conséquences avec en annexe une chronologie précise accompagnée de copies de tracts, d'articles et de témoignages divers.

Génération – Hervé Hamon et Patrick Rotman – Éditions du Seuil. En 2 tomes, les auteurs couvrent la période allant de 1962, fin de la guerre d'Algérie, à la victoire des Nord-Vietnamiens sur les USA en avril 1975. En plus des leaders de mai, on voit émerger des individualités : Bernard Kouchner futur ministre, Serge July futur patron de Libération, Régis Debray compagnon de Castro et un personnage controversé, Pierre Goldman, demi-frère aîné du chanteur. Militant révolutionnaire pour les uns, gangster pour les autres, il meurt assassiné par un mystérieux commando d'extrême droite jamais identifié.

YMM

À l'amicale laïque de Noyant-la-Gravoyère, le temps scolaire en question

Depuis septembre 2017, l'Éducation Nationale laisse la possibilité aux communes de revenir à une organisation du temps scolaire sur 4 jours en supprimant ainsi une matinée d'enseignement par semaine. Dans ce contexte, le foyer laïque, à donner la parole à Claire Lecomte, spécialiste des temps de l'enfant.

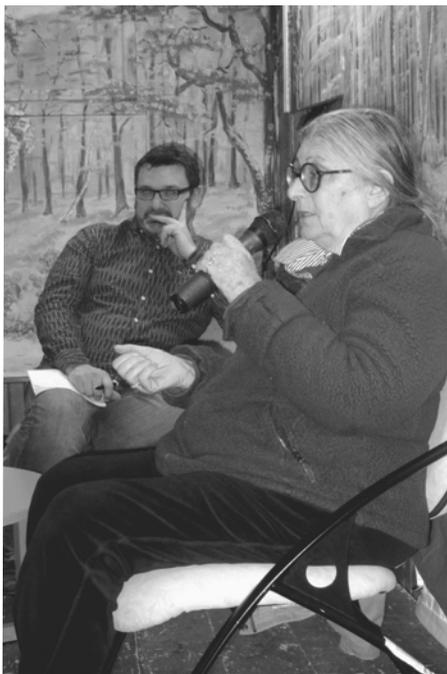
Claire Lecomte pose d'entrée les repères nécessaires pour mieux comprendre les différents rythmes (horloges biologiques) qui organisent, selon les espèces, la vie de tous les êtres vivants. Le sommeil est rapidement au cœur des échanges.

" Les travaux de recherche que je mène au sein des écoles confirment qu'un travail d'informations, est à réaliser auprès des familles pour qu'elles prennent conscience du rôle important qu'elles ont à jouer dans le respect de la régularité du rythme veille-sommeil de leur enfant, régularité bien plus importante que la durée irrégulière due à des grasses matinées peu intéressantes qualitativement parlant. On ne peut que constater que les ruptures répétées au cours de la semaine, et principalement les longues ruptures, ont un effet délétère sur cette régularité et des incidences évidentes sur

un moment de décontraction, de relaxation, de repos, de « ne rien faire » pour lui permettre de rêver.

les capacités d'apprentissage des enfants. Par rapport à ce rythme veille-sommeil, un autre moment est important, c'est celui qu'on appelle classiquement la pause méridienne. Ce moment a lieu à un moment particulier du rythme circadien, et c'est bien, comme son nom l'indique, une pause qu'il est nécessaire de mettre en place. Il faut donc pouvoir procurer aux enfants, lors de ce creux de vigilance, un moment de décontraction, de relaxation, de repos, de « ne rien faire » pour lui permettre de rêver. Ceci permettra de retrouver ensuite le niveau d'attention nécessaire pour profiter des activités qui lui seront proposées, qu'elles soient scolaires ou non scolaires. "

Claire Lecomte insiste également sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de TV dans les chambres d'enfants et qu'au moins 90 min avant de se coucher les écrans sous toutes les formes (téléphones, tablettes, jeux vidéos...) doivent être



éteints pour favoriser l'endormissement et garantir la qualité du sommeil.

Pour 6 jours d'école

Autre point important, éviter au maximum l'émiettement des temps, tout à fait improductifs pour les enfants et organiser la complémentarité nécessaire entre-temps scolaire et périscolaire.

Claire Lecomte défend l'idée qu'une organisation de la semaine sur 6 jours serait préférable à celle sur 4 jours adoptée par certaines écoles en septembre dernier. Elle illustre ses propos par une expérimentation qu'elle a accompagnée sur Lille d'une école ayant fonctionné sur 6 jours pendant 12 ans (voir son site internet¹). Le succès de cette expérimentation est étroitement lié à la qualité de la complémentarité entre les temps éducatifs scolaires et périscolaire, le tout pensé comme un ensemble, mais aussi à la réflexion pédagogique menée par l'équipe enseignante pour que les longues matinées (ici de 4h) servent au mieux l'ensemble des apprentissages de tous les enfants.

Elle défend également le fait que les matinées d'enseignement doivent être allongées pour mieux profiter des temps où l'enfant est capable de beaucoup de concentration, pour mieux coller aux rythmes biologiques et pour cesser de mettre la pression aux plus jeunes : « *dépêche-toi* » serait le terme le plus fréquemment utilisé en maternelle au cours d'une journée !

« Pour moi, le mieux c'est qu'il y ait le plus de matinées travaillées possible.

C'est-à-dire au moins cinq. Il faudrait aussi des matinées plus longues et des après-midi plus allégés. La disponibilité cognitive est plus grande le matin. Plus de temps à ce moment là permet de travailler plus en profondeur ce qui doit être appris. Je constate d'ailleurs que la semaine des quatre jours n'existe nulle part

Plus de matinées de temps scolaire permettent de mieux assimiler les apprentissages.

ailleurs dans le monde, mais que partout ailleurs les matinées sont plus longues qu'en France. »

« Plus de matinées de temps scolaire permettent de mieux assimiler les apprentissages. L'assimilation se fait moins bien lorsque l'on réduit le nombre de jours travaillés. Je considère que tous les enseignements sont fondamentaux. Mieux travailler le français et les maths le matin est important, mais le fait de rallonger les matinées permet de travailler les autres matières comme l'EPS ou la musique dans de bonnes conditions de disponibilité des enfants. Après avoir sollicité les capacités cognitives nécessaires à comprendre une matière très abstraite, il est bon de faire, par exemple, une activité artistique qui sollicitera la créativité. L'alternance de telles séquences pédagogiques permet aux enfants de créer des liens entre les différentes matières. »

Difficile de résumer cette conférence en quelques mots.

Nous tenons à remercier Claire Lecomte pour sa disponibilité et la qualité de son intervention. Le nombre de questions nous a montré l'intérêt d'un tel échange.

Nous retenons la nécessité pour l'ensemble des acteurs éducatifs (Parents, enseignants, animateurs, élus...) de se former à la question des rythmes pour ensuite co-construire des projets éducatifs ambitieux remplaçant l'épanouissement de l'enfant au cœur de la démarche mais permettant également le bien-être des acteurs dont dépend celui des enfants. Il nous faut pour cela non pas aménager l'existant mais accepter l'idée d'une remise à plat pour que chacun puisse s'y retrouver.

Propos rapportés par Fabrice Moreau

¹ www.claireleconte.com

Sur le même sujet, voir A.L. 122, P. 14

Nécrologie

Evelyne Lambert nous a quittés

Evelyne est décédée le 10 mai à l'âge de 72 ans. Elle a succombé à un cancer vorace et pressé. Ses obsèques se sont déroulées le 15 mai au crématorium de Montreuil. Trop exigu pour accueillir ses nombreux amis qui ont tenu à y assister. Cérémonie d'autant plus émouvante qu'elle en avait établi l'ordonnancement. Jusqu'à la fin, elle aura voulu maîtriser le cours de sa vie. Avec l'accord de sa famille, pour l'accompagner dans cet ultime rendez-vous, elle avait choisi des chants traduisant ses engagements (Honneur et gloire à l'école laïque, l'internationale, le chiffon rouge). Les chansons retenues par la famille, outre le profond chagrin qui en émanait, rappelaient un être riche en amitiés..

Oui, amitiés, cordialité et aussi rires, c'étaient des facettes de la personnalité d'Evelyne. Amitié en grand et amitiés en nombre. Pour tous ceux qui étaient là, réunis par la tristesse, l'évocation des moments heureux qu'Evelyne et sa famille avaient construits s'imposait. Ces grandes et festives réunions étaient aussi autant d'occasions de donner du sens au troisième terme du triptyque républicain : « Fraternité » ! Le prétexte des fêtes familiales étaient souvent l'occasion d'agrèger autour de longues tables enfants, petits-enfants, cousins mais aussi les amis, beaucoup d'amis. Evelyne avait à cœur de recevoir dignement ces assemblées de plus de cent convives. Les tables étaient dressées avec soins. Une vraie vaisselle dépareillée aux motifs variés et « deux vrais verres » aux styles et motifs multiples s'harmonisaient, en raison même de leurs différences, pour la plus grande fierté de l'hôtesse. Le jetable était proscrit, le bio était prescrit. Les jardins du Petit Rouget dans ses terres natales du Baugeois comme celui de Vergonne du côté de Pouancé, (un peu trop près de Combrée...elle en conviendrait), furent de hauts lieux de fraternelles rencontres. Outre la soif il fût « étanchée le besoin de



chanter à plusieurs et au-delà d'appartenir à une lignée qui nous déborde et nous grandisse ». Bien d'autres lieux façonneraient encore une approche d'Evelyne. Les colonies de vacances de Noisy Le Sec où elle fit la rencontre de Jean-Claude. La cuisine de la rue de la châtaigneraie dont le mobilier hérité pour partie du bar paternel et maternel invitait fortement à « prendre un pot ». Impossible de ne pas dire l'île de Ré et le terrain GCU du Bois Plage, les pêches aux crevettes sous les « banches » au temps des fortes marées devant le phare des baleines, les joyeuses pêches où le groupe d'amis tirait à pied le filet pour d'abondantes prises de mullets sauteurs, les longues soirées autour de feux de camp à rire et partager coquillages, poissons et pas que... Evelyne redoutable vendeuse profitait aussi de ces réunions pour nous vendre les billets de tombola d'une école publique, des places pour le bal des amis du chalet du Cart, un abonnement pour l'Anjou Laïque... car Evelyne tu étais aussi une militante.

Oui, militante, en quantité et qualité. À Prunier, sur la boîte à lettres, figure son engagement de toujours. Il y est apposé

une affichette affirmant : « *La seule école libre, c'est l'école laïque* ». Pour qu'advienne, pour tous, une école de la liberté et de l'égalité, Evelyne n'a jamais renoncé. Dans le bain de la laïcité scolaire Evelyne y est tombée petite. Le café de ses parents à Baugé, près de la fontaine du roi René, était le rendez-vous des enseignants du public. Enfant, puis adolescente, gracile, elle remontait la rue Clémenceau pour les retrouver dans leurs classes et suivre leurs cours. De Maître à penser, Ils sont devenus ses amis de pensée et de conviction. Du cours complémentaire, antichambre, de l'école normale sa voie était tracée. Elle serait institutrice laïque. Institutrice laïque engagée.

Rares sont les manifestations où, accompagnée de Jean-Claude, elle fut absente. Pour plus de justice sociale, elle défilait. Des rassemblements pour la défense et la promotion de l'école publique, grands ou petits, à Angers ou ailleurs, elle fut toujours partie prenante.

Evelyne ne fut pas qu'une militante de terrain. Longtemps elle siégea au Conseil d'administration de la Fédération des œuvres laïques. Elle en fut la vice-présidente. À la même période, Evelyne présidait l'amicale laïque de Bouchemaine. Le point fort de cette association était le cinéma. Il fallait parfois, dans la hâte, ajouter des bancs dans la salle de projection. Notre amie et camarade s'y employait.

Evelyne prit sa retraite très jeune. Elle eut bien raison. Cette retraite fut très active : jardinage à Vergennes, culture à l'UATL, puis, depuis quelques années, randonnée avec les « à mi-chemin ». Son cercle de relations s'élargissait encore. Ses ami(e)s réunis le 15 mai pour lui rendre un hommage étaient tristes et compatissaient à la douleur des siens.

Alain Paquereau
Jack Prout

Humeur, dédiée à Evelyne

Apl !

« Les gens qui pensent que la France, c'est une espèce de syndic de copropriété où il faudrait défendre un modèle social qui ne sale plus (...) » et où l'on « invoque la tragédie dès qu'il faut réformer ceci ou cela et qui pensent que le sum-

mum de la lutte ce sont les 50 euros d'APL, ces gens-là ne savent pas ce qu'est l'histoire de notre pays ».

Et le président Macron, auteur de cette ahurissante déclaration, de nous parler ensuite d'absolu et d'amour de l'égalité réelle. Ah l'orwellien président ! Les faits sont là, ils sont têtus. Les inégalités se creusent en France. Et de manière salée !

Mais il faut en prendre l'habitude, les mots d'*En Marche* disent le contraire de ce qu'ils prétendent définir. La réalité macronnienne c'est l'inégalité comme nécessaire à la modernité. Toujours moins pour les pauvres autorise toujours plus pour les riches. C'est ça « l'égalité réelle de ces gens-là ».

A. P.

Courrier des lecteurs

À propos de l'article sur Trotsky (numéro 122)

Cet article appelle une réaction car il contient plusieurs erreurs, pour ne pas dire contre-vérités.

Une première erreur, certes sans grande importance mais qui montre une certaine méconnaissance du mouvement trotskyste chez l'auteur quand il écrit : "De nos jours, Lutte Ouvrière et la Ligue Communiste Révolutionnaire devenue NPA descendent des mouvements pablistes".

Or, l'Union Communiste (trotskyste), plus connue sous le nom de son hebdomadaire Lutte Ouvrière, fondée en 1939, n'a jamais fait partie de la tendance pabliste, dont est effectivement issu le NPA, qui préconisait l'entrée individuelle des militants trotskystes dans les partis communistes.

Il ne faut pas s'étonner alors quand l'auteur de l'article affirme que Trotsky était proche des mencheviks, ce qui n'est pas vrai. Les Mencheviks soutenaient que l'objectif de la révolution en Russie était de porter au pouvoir la bourgeoisie libérale pour qu'elle accomplisse ses tâches historiques, à savoir la démocratie parlementaire et la fin du système semi-féodal pour permettre le développement industriel de la Russie, à l'image de ce qu'avait accompli la bourgeoisie française pendant la révolution de 1789.

Trotsky, plus encore que Lénine, était totalement opposé à cette vision de la révolution par étapes. Il considérait que dans un pays arriéré comme la Russie, dont l'économie était complètement sous la coupe du capital international, il ne pouvait y avoir d'étape bourgeoise pour la révolution. Seul le prolétariat était en mesure de mener à bien les tâches démocratiques bourgeoises (réforme agraire, république démocratique), en raison de la faiblesse congénitale de la bourgeoisie russe. Pour Trotsky, le prolétariat, ne saurait évidemment s'arrêter aux tâches démocratiques bourgeoises et devrait, une fois au pouvoir, mettre en avant son propre programme socialiste et tout faire pour déclencher la révolution mondiale, condition indispensable à la victoire du socialisme. C'est ce qu'on a appelé la "révolution permanente", position à laquelle s'est rallié Lénine dans ses thèses d'avril 1917.

Les divergences entre Lénine et Trotsky sur la question du parti, entre 1903 et 1917, étaient certes importantes, mais jamais Trotsky ne s'est réclamé du men-

chevisme qui n'est qu'une variante du réformisme.

Enfin, L'auteur de l'article écrit par ailleurs en parlant du rôle de Trotsky pendant la guerre civile qui a duré de 1918 à 1921: *il est persuadé que toute difficulté, toute résistance, peut être surmontée par un seul mot : fusiller.*

Cette affirmation est plus que tendancieuse. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'ordre du jour N°158 à l'armée rouge (dont Trotsky était en commandant en chef) du 22 octobre 1919, avant la contre-offensive contre l'armée blanche du général aristocrate Ioudénitch qui assiégeait Pétrograd. Il écrit à l'intention des combattants de l'armée rouge :

Épargnez les prisonniers ! Recevez amicalement les transfuges. Dans l'Armée blanche, les ennemis vénaux, corrompus sans honneur, les ennemis du peuple travailleur sont une insignifiante minorité. La majorité écrasante est faite d'hommes dupés ou mobilisés de force.

Contre les gardes blancs qui nous attaquent et menacent Pétrograd, nous agissons et agirons d'une manière impitoyable. Nous les poursuivrons par le feu et par l'épée, jusqu'à ce que nous les effacions de la face de la Terre. Mais nous épargnerons les prisonniers. L'Armée rouge ouvrière et paysanne ne connaît pas la cruauté inutile...

Cela s'adresse non seulement aux simples soldats mais aussi aux officiers. Sur le front de l'Est, plusieurs centaines d'officiers de l'armée de Koltchak, pénétrés d'un très grand respect pour l'héroïsme, la cohésion et l'organisation de l'armée rouge nous ont rejoints. Ils servent maintenant dans nos rangs.

Comme on le voit, si Trotsky n'avait rien d'un pacifiste bêlant, il n'était pas non plus un fusilleur maladif, bien au contraire. Impitoyable face à l'aristocratie tsariste, il était complètement solidaire des paysans pauvres, même trompés par les partisans de l'ancien régime.

Sur le fond, nous avons la nette impression que les articles publiés sur la révolution russe dans l'Anjou Laïque N°122, l'ont été par des gens qui après avoir admiré l'URSS rejettent aujourd'hui le bébé communiste avec l'eau du bain stalinien. Faut-il rappeler au courant laïque qui est quelque part un héritier de la révolution française, que celle-ci a connu les mêmes difficultés (invasion étrangère, guerre civile...) que la révolution russe. Elle a, elle aussi, dégénéré en dictature féroce avec Bonaparte. Les idées républicaines n'en étaient pas moins valides et s'il n'y avait pas eu les Jacobins et le grand comité de

salut public avec Robespierre et Saint Just, elles n'auraient jamais triomphé. Les réalisations de l'URSS, malgré la dictature et le parasitisme de la bureaucratie stalinienne, sont la preuve qu'on peut développer l'économie de manière extrêmement rapide et spectaculaire sans concurrence, sans course au profit. L'avenir appartient à la planification. Comme l'écrivait Albert Camus en 1952 à propos de la révolution d'octobre : *il ne faut pas être de ceux qui insultent la révolution elle-même et qui se hâtent de voir dans toute naissance un avortement*".

**Christophe Hélou
Philippe Lebrun
communistes et
par conséquent trotskystes**

Réponse aux lecteurs

Résumer en une page la vie de Trotsky et le trotskisme en France impose raccourcis et approximations. Dans l'ouvrage de référence¹, Pierre Broué, historien français, explique aux chapitres IV et VI la proximité de Trotsky avec les mencheviks, faction politiquement hétérogène du Parti ouvrier social-démocrate de Russie. Il est membre de leur bureau et un de leurs délégués à la réunion du Soviet de Saint Pétersbourg en 1905. Il rejoint les bolcheviques après la publication par Lénine des thèses d'avril 1917, compatibles avec ses idées de révolution permanente. Au chapitre XVII, Pierre Broué rapporte des propos de Trotsky qui éclairent le débat sur le mot fusiller : La révolution exige de mettre tous les moyens en œuvre s'il le faut par le terrorisme. La terreur implique l'intimidation, c'est un des plus puissants moyens d'action politique. Pour assurer la victoire, la violence révolutionnaire doit répondre à celle instaurée par les opposants russes blancs.

Les laïques savent qu'ils sont les héritiers de la Révolution française. Dans le numéro 120, l'article sur Castro se termine par : Deux cents ans plus tard nous lui devons l'essentiel de notre démocratie républicaine. Enfin je laisse aux militants du PCF le soin d'apprécier la formule finale du courrier : Communistes et par conséquent trotskistes !

Yves Mulet Marquis

1 Trotsky – Pierre Broué – 1105 pages – Fayard

Courrier des lecteurs

Enseigner, toujours

Cela m'amuse que de rares élèves de 10/12 ans soutiennent en classe que la terre est plate, qu'elle n'a que 4 000 ans, que le soleil tourne au-dessus, qu'Adam est le premier homme ou que l'on peut naître d'une vierge ; ce que leur racontent leurs parents au petit-déjeuner.

Ainsi osent-ils aller à l'encontre de ce que dit l'enseignant.e. Quel culot !

Ce que l'on enseigne n'est certes pas la vérité révélée, mais celle de la science qui nous apporte ses lumières, même quand elles vacillent, et c'est ce que l'on doit retenir (ou croire parfois). Ainsi, la vérité scientifique du moment reste un challenge devant l'obscurantisme et c'est la grandeur des enseignant.e.s que de l'apporter à tous qui l'ignorent ou en

doutent, la Bible et le Coran d'un autre âge restant hélas ! Les livres les plus (mal) lus au monde.

Aussi préoccupants sont le refus du sport pour les jeunes filles, le refus des cours de musique et de chant choral, des difficultés en arts plastiques jugés impudiques, l'absence non autorisée en classe pour des fêtes religieuses non homologuées, le refus diffus de la mixité ; tout ce qui contrarie la laïcité, fondement majeur de notre société qui nous permet de vivre ensemble en paix dans les meilleures conditions morales de fraternité.

L'école, éclairée par la science toujours en mouvement, c'est l'avenir des enfants d'aujourd'hui et des citoyens de demain ; ce doit être l'une des valeurs sûres de la République.

Max Bayard

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance, un indice démographique parmi d'autres, précise la durée de vie moyenne de la nouvelle génération, supposée soumise aux conditions de mortalité existant dans la population l'année de la naissance. Ceux d'entre vous qui souhaiteraient une définition mathématique formelle peuvent consulter le site <https://maths-au-quotidien.fr/lycee/esperance.pdf>.

L'espérance de vie augmente

Il ne se passe pas de jour sans que les journaux, radios, chaînes de télévision et

chance pour les lanceurs d'alerte et catastrophistes de tout poil, les faits refusent la logique. L'espérance de vie n'écoulant pas les médias continue d'augmenter d'année en année. Elle était d'environ 45 ans en 1900 et atteint 75 ans en 2000, avec un avantage de 7 ans pour les femmes.

Elle diminue en 2015

Pour être honnêtes, mentionnons le léger recul, entre 0,3 et 0,4 an, survenu en 2015. L'occasion était trop belle. Les mouvements écologistes s'empressèrent d'y voir la confirmation de leurs thèses, la justification de leurs croyances. On vous l'avait bien dit. Les démographes, moins impatientes, analysèrent les causes. Une épidémie de grippe longue et intense (n'oubliez pas de vous faire vacciner) et un épisode caniculaire en juillet suffisaient pour expliquer rationnellement l'augmentation de la mortalité des plus de 65 ans et la légère baisse de l'indice. Se moquant des croyances écologistes, et des poisons qui

nous entourent, l'espérance de vie à la naissance, comme aux autres âges, a de nouveau augmenté en 2016 et 2017. À vous d'en tirer les conclusions. Elle s'établit aujourd'hui à 79,5 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416631#tableau-Donnes>.

Yves Mulet Marquis



réseaux sociaux ne nous alertent sur les risques et les dangers que font courir à notre santé, à notre vie, les OGM, les pesticides, les perturbateurs endocriniens, les lignes électriques à haute tension, les ondes radioélectriques, les vaccins, la pollution de l'air, la consommation de viandes rouges, de sucre, de sel, de gluten... J'en oublie certainement. Une conclusion logique s'impose. La durée de vie moyenne devrait diminuer. Mal-

Abonnement

Nom :

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

12 euros

20 ou plus (soutien)

à l'ordre de la fédération des œuvres laïques

Bon à retourner à l'Anjou laïque (FOL) 14 bis avenue Marie

Talet 49 100 Angers

L'Anjou laïque N° 124

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Catherine Battreau, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Yvette Bluteau, David Cayla, Jean-Paul Girard, Pierre Michel

Mise en page

Pascal Chérel, Jack Prout

Imprimerie

Paquereau Technographis
8 Bld Bretonnière 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

N° CCPAP 86832
ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogstop.com>

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

mail :

anjoulaique@gmail.com

CONTACT

Librairie Papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Humeur et humour

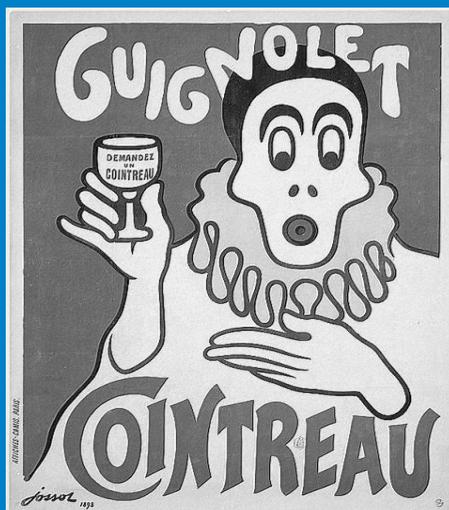
Portrait fantaisiste

Victor Bidonau est né à Beaulieu-sur-Layon. Son père ouvrier agricole travaillait les vignes du châtelain de Haut-maison. Victor était destiné a priori à faire comme son père, ouvrier agricole. Mais la fréquentation du fils du châtelain, prénommé Philibert, lui donne psychologiquement des ailes. Il est ainsi racheté par ledit Philibert qui avait tiré un mauvais numéro à la conscription (nous sommes sous Napoléon III). Il se retrouve à Angers. Après tout, l'armée assure le gîte et le couvert et Napoléon III a déclaré en prenant le pouvoir : L'Empire c'est la paix. Ironie de la vie politique, les guerres se multiplient.

Victor Bidonneau est ainsi légèrement blessé pendant la guerre d'Italie¹, à Solferino en 1860. Il participe à la guerre de l'Opium en Chine et au pillage du Palais d'été à Pékin. Enfin il fut de nouveau blessé au cours de la désastreuse expédition française au Mexique². Réformé, il revient en Anjou ; mais sa participation non établie à un complot républicain lui vaut d'être envoyé au bagne à l'île de Ré. Merde à Vauban !

Il est libéré à la proclamation de la IIIe République. Il trouve à s'employer dans une usine de corderie qui deviendra

plus tard les Usines Bessonneau. Mais il s'avère être un agitateur : ainsi on le soupçonne d'avoir voulu soulever les Arts et Métiers. La Commune de Paris ayant été écrasée, l'ordre moral prévaut partout et il est envoyé au bagne en Nouvelle Calédonie. Là, il fait la connaissance de la communarde Louise Michel



qui lui apprend à lire et à écrire. Il est libéré en 1875 à la suite de l'adoption de la République.

De retour en France, il trouve à s'employer à Angers dans l'entreprise de Guignolet Cointreau. Il a alors une idée de

génie, inspirée par ce qu'il a vu en Nouvelle Calédonie : il s'agit d'ajouter du jus d'orange à la préparation maison qui devient ainsi une liqueur internationale. Il revient à Beaulieu-sur-Layon où il mène une vie paisible d'artisan besogneux. Toutefois républicain, il milite pour l'instruction publique et laïque à partir de 1881. À la fin de sa vie, cela lui vaut d'être sollicité de participer en 1905, à l'inventaire des biens du clergé local. Réaction de l'évêché : il est excommunié lui et sa descendance pour sept générations. Ses copains de belote rapportent qu'il était intarissable sur son passé. Au point qu'ils usaient de la formule suivante : Encore une bidonnerie, tout ça c'est du bidon. Cela au bout de quelques bouteilles de Layon !

J.-P. Brachet

1 C'est en Italie qu'il se découvre républicain après des rencontres avec des militants garibaldiens.

2 Napoléon III s'opposait au régime républicain de Juarez et à ses réformes d'inspiration laïque.

N.B. L'arrière grand-père de l'auteur connu à l'époque une telle mésaventure rice.

Sous les pavés, la plage !

Un demi-siècle déjà que les baby-boomers grimpaient sur les barricades en cherchant à mettre l'imagination au pouvoir !

Un demi-siècle que les derniers grands acquis l'ont été par la lutte.

Un demi-siècle que les papy-boomers d'aujourd'hui « votent avec leurs pieds et font trinquer leurs enfants ».

Que de beaux slogans, faites l'amour pas la guerre, fermons la télé et ouvrons les yeux, cours camarade le vieux monde est derrière toi...Le Ché nous invitait à être réaliste en demandant l'impossible.

Et voilà, les leaders sont casés et Dany le rouquin mange dans des mains qui ne sont plus vertes depuis longtemps. Certains autres ont depuis essuyé les paillasons de la République abrités derrière des rangées de CRS, qu'ils taxaient de SS en ce temps-là...

Et la gôche est passée par la bobocratie, elle a tué les rêves et les espoirs de ceux qu'elle disait représenter.

Jupiter le nouveau Dieu est le fruit de ces errements. Il n'avait pas encore boursicoté et livré notre pays aux marchés financiers. Ses culottes n'avaient pas encore essuyé les bancs des grandes écoles des enfants élevés avec une cuillère d'argent dans la bouche. Ses pompes bien cirées ne détonnent pas dans son armée de go-

dillots. 2018, gageons qu'il ne parvienne pas à surfer sur notre anniversaire de vieux 68'art ; celui de notre lutte de classes, celui de notre bataille des idées.

Gageons que chacun des progressistes de ce pays ait une lueur de lucidité pour que « l'action ne soit pas une réaction, mais une création ».

Le papy dit qu'il faut tirer les enseignements du passé, alors pour la vie contre la survie, groupons nous et unissons nos efforts pour que les rêves de 1968 mettent le bout de leurs nez à la fenêtre de 2018.

El pueblo unido jamás sera vencido !

Jean-paul Girard

Impôts et projets de réforme

C'était en 1832. Louis Philippe avait déjà oublié ses promesses d'ouverture et resserrait les boulons. Les Républicains ré-

agissaient, au nombre Daumier, le célèbre dessinateur, qui dirigeait La Caricature, le Charlie Hebdo de l'époque, à la création duquel avait participé Zola.

Dans l'un des numéros il avait représenté Louis Philippe en Gargantua, assis sur une chaise percée. Le roi, bouche grande

ouverte, avalait des impôts. Par son auguste derrière sortaient des projets de réforme.

Conclusion six mois de prison pour Daumier.

Sans commentaire.

Jean Goblet